

Météo

Ciel
ensoleillé
max 22 / min 10
page S 16

Arts

Bravo à TVO:
chou à TVO!
page D 10

Sports

3 **5**
page S 3

Économie

La survie
d'Expro passe
par la cogestion
page C 1

Girerd

AUGUSTIN ROY
ASPIRE À UN POSTE
D'ADMINISTRATEUR
DE SA CORPORATION

C'EST COMME
L'ÉCZÉMA, ÇA
S'EN VA PAS
FACILEMENT.



Index

Annonces classées	
- immobilier	D11 à D13
- marchandises	D13
- emplois	D13 et E1
- automobiles	E1 à E3
- propositions d'affaires	E3
Arts et spectacles	
- informations	D7 à D10
- ciné-horaires	E7
- télé-horaires	D10
- télévision	D10
Bandes dessinées	E1
Bridge	E3
Décès	E4
Economie	C1 à C8
Editorial	B2
Êtes-vous observateur?	D11
Feuilleton	D13
Horoscope	D12
Le monde	B5 à B8, E8
Loteries	A4
Mots croisés	E2
Mot mystère	E2
Quoi faire	D6
Sortir	D1 à D6

Des chirurgies sans risque de contamination

À l'Institut de cardiologie, les patients pourront utiliser leur propre sang pour une opération

MARTHA GAGNON

À l'Institut de cardiologie de Montréal, les patients pourront bientôt bénéficier d'un service d'autotransfusion qui leur permettra d'utiliser leur propre sang en vue d'une chirurgie sans crainte d'hépatite, de sida ou de réaction allergique.

C'est ce qu'a révélé hier le docteur Francine Décar, directrice médicale du Centre de transfusion de la Croix-Rouge à Montréal, lors de son témoignage devant la Commission d'enquête

sur l'approvisionnement en sang au Canada. «On devrait effectuer les premières autotransfusions d'ici un mois», a-t-elle précisé.

À l'Institut de cardiologie, une porte-parole a expliqué que l'on étudiait depuis 1988 la possibilité de faire des autotransfusions à la demande des patients qui estimaient ce procédé plus sûr. Dans le cas de ces malades, l'autotransfusion doit se faire dans un milieu hospitalier sous surveillance médicale. Or, la Croix-Rouge ne pouvait offrir ce service à son centre des donneurs de la rue Sherbrooke.

Croix-Rouge

La Croix-Rouge et l'Institut de cardiologie ont donc entrepris des négociations en vue d'instaurer un programme de dons autologues à cet établissement. Le docteur Décar a précisé que la Croix-Rouge disposait de l'expertise nécessaire pour aider les hôpitaux à mettre de l'avant un programme d'autotransfusion. «Il y a des normes très précises qu'il faut suivre. Lorsque les hôpitaux font une demande, nous leur faisons parvenir une copie de nos procédures.»

L'autotransfusion, ou transfusion autologue, permet de prélever le sang chez un patient et de l'entreposer de 30 à 40 jours, jusqu'au moment de l'intervention chirurgicale. Il n'y a pas de procédé plus sûr. En 1992, le scandale du sang contaminé a eu un effet important sur les demandes d'autotransfusions.

Par exemple, au centre de la Croix-Rouge à Montréal, le nombre de transfusions autologues était de 2417 en 1993-94 comparativement à 618 en 1988-89. Selon le docteur Décar, le pro-

gramme d'autotransfusions de la Croix-Rouge, instauré en 1988, est malgré tout «peu utilisé».

L'une des principales raisons est la difficulté pour les patients de prévoir avec exactitude la journée de leur intervention chirurgicale. «On prélève le sang d'un patient en vue d'une opération et voilà que celle-ci est remise à la dernière minute. C'est un beau programme mais son application soulève bien des problèmes», affirme la directrice.

VOIR SANG EN A 2

Autre texte en A 9

Parcomètres: les fraudeurs sous surveillance vidéo

ÉRIC CLÉMENT

La Ville de Montréal utilise des enquêteurs munis de caméra filmant les automobilistes qui trafiquent les parcomètres municipaux. Le procédé a également été adopté par l'entreprise Stationnement de Montréal Inc, qui gère les parcomètres pour la Ville depuis le 1er juillet.

Les films réalisés par la firme montréalaise Investigation R. K. Inc. ont déjà été admis comme preuve de l'infraction en cour municipale de Montréal. Un tel film a par exemple été réalisé l'an dernier dans le cas d'un agent de sécurité qui avait fraudé la Ville en trafiquant un parcomètre avec un morceau de cintre à six reprises.

Les fraudeurs ont été commises entre le 14 et le 19 juillet 1993. Ce sont les enquêteurs Carl Galetta et Ernest McLeod d'Investigation R. K. qui avaient filmé l'individu depuis une automobile aux vitres fumées. Le fraudeur avait plaidé coupable et a été condamné le 27 mai dernier à 180 \$ d'amende, plus les frais, pour chaque fraude, soit un total d'environ 1300 \$.

Selon Me Nicolas Bellemare, l'avocat qui représentait le fraudeur, ce cas était à sa connaissance le premier dans lequel un film vidéo était admis en preuve. «Le film était disponible mais n'a pas été présenté lors de l'audience», ajoute-t-il.

VOIR PARCOMÈTRE EN A 2

Joe Norton accuse Super Écono d'avoir suscité la haine

MARTIN PELCHAT

Le Grand chef du Conseil de bande de Kahnawake, Joe Norton, a exigé en vain hier des excuses publiques de la pétrolière Super Écono, qu'il accuse d'avoir suscité la haine contre les Mohawks en publiant dans deux quotidiens francophones un message publicitaire en gros caractères disant qu'«on n'a plus besoin d'habiter à Kahnawake pour ne pas payer cher de chauffage».

Curieusement, l'annonce publiée simultanément par la même compagnie dans le quotidien anglophone The Gazette ne faisait aucune allusion à la réserve de Kahnawake, où on parle anglais. Elle disait plutôt, en substance, que chez Super Écono, «on remplit vos réservoirs plutôt que de vider vos poches».

VOIR NORTON EN A 2



L'HOMME QUI RESSUSCITE LES ORMES

Un orme, mort depuis plusieurs années, ressuscite au bord de l'autoroute des Cantons de l'Est grâce au talent et à la ténacité de Marc Gagnon, un sculpteur de Montréal. L'étrange phénomène a pu être observé par des milliers d'automobilistes au cours des derniers jours à la hauteur de Sainte-Marie-de-Monnoir et cause même des bouchons sur l'autoroute. À l'aide d'une nacelle perchée à 80 pieds dans les airs, M. Gagnon fixe sur les branches de l'arbre de fausses feuilles découpées dans des bouteilles d'assouplissant recyclées. «Pendant un an, j'ai récupéré les bouteilles de plastique et j'ai découpé des milliers de feuilles en conservant la poignée pour les attacher sur l'arbre, explique le sculpteur. L'idée m'est venue en dessinant un paysage d'hiver avec mon fils. Après de multiples démarches auprès de l'agriculteur propriétaire de l'orme, du maire de la municipalité et des bailleurs de fonds, M. Gagnon a pu se mettre au travail. Grâce à une subvention de près de 4000 \$ du Conseil des arts et lettres du Québec, Marc Gagnon a pu amorcer une partie des frais de location de la nacelle. «Ça me coûte plus de 1000 dollars par jour, cette machine là! Heureusement, j'ai de bons amis qui m'ont permis de joindre les deux bouts», souligne-t-il. Il estime qu'en faisant revivre un arbre, il n'aura pas besoin d'expliquer son travail: «Tout le monde comprend ça, un arbre. Avec cette sculpture, je me joue du rythme des saisons». Après avoir passé cinq jours perché dans sa nacelle du matin au soir, M. Gagnon juge son œuvre avant de décider s'il louera la machine une journée supplémentaire, histoire de bien couvrir l'orme pour l'hiver. En attendant, les commentaires des curieux fusent: «Ça passe de génial à ça n'a pas de bon sens, ou encore de c'est bien beau à je vais le couper, ton arbre», raconte M. Gagnon en riant. □

PHOTO PIERRE MCCANNI, La Presse

Aristide prévoit retourner en Haïti avant le 15 octobre

Le président Clinton met en garde les forces haïtiennes contre la poursuite des actes de violence



Le président Jean-Bertrand Aristide a été reçu avec tous les honneurs au Pentagone.

d'après AFP, AP, PC et Reuter
WASHINGTON

Accueilli avec tous les honneurs au Pentagone, le président Jean-Bertrand Aristide a annoncé hier son retour en Haïti avant le 15 octobre et a remercié les États-Unis pour leur intervention militaire dans son pays. De son côté, le président Clinton mettait en garde les forces haïtiennes contre la poursuite des actes de violence.

À Port-au-Prince, un enfant de 8 ans a été blessé à la poitrine par une balle tirée par un «attaché», ces auxiliaires de la police ou de l'armée particulièrement craints de la population. Mais contrairement à la journée de mardi, marquée par de nombreuses scènes de violence et la mort d'un homme tué dans la brutale répression de manifestations pro-Aristide, la capitale haïtienne a été généralement calme hier.

Les États-Unis ont tout au long de la journée mis en garde les autorités haïtiennes contre la répétition d'actes de violence et le gouvernement de facto avait interdit mardi soir toute manifestation sur la voie publique.

Le président Bill Clinton a lui-même «condamné fermement les violences policières» et affirmé qu'elles «ne seraient pas tolérées». Les soldats américains «ne peuvent pas devenir et ne deviendront pas les gendarmes d'Haïti», mais, a-t-il ajouté, «nous pouvons nous assurer que l'armée et la police haïtiennes se conduisent d'une manière responsable et professionnelle».

Surveiller la police

À cet effet, le secrétaire à la Défense William Perry a annoncé l'envoi d'un millier d'hommes de la police militaire pour «surveiller et contrôler» la police haïtienne et s'assurer qu'elle fasse «preuve de retenue».

Les troupes américaines «interviendront» donc si elles sont les témoins directs de heurts semblables à ceux qui ont opposé policiers et civils mardi à Port-au-Prince, a indiqué le Pentagone.

«Les règles d'engagement ont été discutées à la lumière des événements (de mardi) et une série de mesures ont été prises», a ex-

VOIR ARISTIDE EN A 2

Borrico
La famille
Le Chili a porté de la main

Montréal - Santiago : à partir de 7.73 \$

DISPONIBLE DANS LES SUCCURSALES DE LA S.A.Q.

Demain dans La Presse



Week-End

La course à l'honneur

■ Une semaine après le marathon de l'île de Montréal, la course à pied sera encore à l'honneur, ce week-end, dans la Métropole. Dimanche, la 44e édition de la Classique du Parc Lafontaine devrait réunir plusieurs centaines de coureurs alors qu'on présentera des compétitions sur 1,6, 5 et 10 kilomètres. Samedi, le Mont-Royal sera le théâtre de la quatrième Course annuelle souvenir Philippe-Laheurte, à la mémoire du grand athlète québécois décédé tragiquement en 1991. Tous les détails demain dans le «Week-end sportif», à lire dans le tabloïd Sports.

Spécial



Clic et dé clic!

■ Dans leurs contacts quotidiens avec les médias, les jeunes accumulent une quantité énorme d'informations. Afin de les aider à s'y retrouver et à mieux comprendre les événements, La Presse leur réserve une page bien à eux dans son édition du vendredi. A ne pas manquer demain dans La Presse, Déclic-jeunesse, la page qui, par sa forme et son contenu, saura capter l'attention des jeunes de 9 à 14 ans.

Précisions

■ Le bas de vignette qui accompagnait une photographie illustrant notre article d'hier sur le programme de relance économique de Pierre Bourque disait à tort que le parti de M. Bourque, Vision Montréal, avait établi ses pénates sur l'avenue du Parc. En réalité, la photo montrait le local du candidat du Mile End, Jean Roy. Quant au quartier général du parti, il est situé rue Berri.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donateurs aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre des donneurs de sang, Centre commercial Maisonneuve, 2991 est, rue Sherbrooke (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h;
- à Montréal: Université McGill, McConnell Engineering, 3480, Université, de 11 h à 19 h 30. Objectif: 200 donateurs;
- à Montréal: Armée du Salut, 2050, rue Stanley, Niveau «S», de 11 h à 17 h. Objectif: 125 donateurs;
- à Brossard: Service de police de la ville de Brossard et du Club Richelieu Brossard, Mail Champlain, 2150, boul. Lapinière, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 350 donateurs.

Tirage d'hier
Le Lotto 6/49 23 24 25 29 34 48 (20)
E-X-T-R-A 3 3 2 9 2 5

La quotidienne à trois chiffres **493**
à quatre chiffres **8751**

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		Décès, remerciements	285-6916
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. • Envois de publication canadienne — Contrat de vente numéro 0531650 • Port de retour garanti. (USP5003692) Champlain N.Y. 12919-1516.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



38-4

CODE DU JOUR

JEUDI 22 SEPTEMBRE 1994

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

SUITE DE LA UNE

SANG

Des chirurgies sans risque de contamination

Pas de test parfait

Le docteur Décary a rappelé que le test parfait n'existait pas. Malgré toutes les précautions qui sont prises aujourd'hui, les experts estiment que le risque de contamination du sang au Canada est de 1 sur 200 000 unités de sang transfusé. Un risque beaucoup moins élevé que celui de mourir d'une injection de pénicilline (1 sur 30 000) ou de mourir à la suite d'une anesthésie générale (1 sur 10 000).

Dans le cas du sida, on ne peut

décélérer dans le sang les anticorps produits lors d'une infection avec le virus qu'après cinq à six mois. C'est ce qu'on appelle la «période muette», celle qui présente le plus grand danger pour la collecte de sang. «C'est le problème majeur auquel il faut s'attaquer en faisant de l'éducation auprès des donneurs pour écarter tous ceux qui présentent des risques», affirme le docteur Décary.

La Croix-Rouge estime que ses messages ne rejoignent pas ces donneurs. «On a constaté que le niveau de langage que nous utilisions était trop élevé. Il faudrait utiliser un langage qui corresponde à celui de la première année de l'école secondaire.»

En 1988, le docteur Décary a

été blâmée pour avoir tenté de faire la promotion de l'autotransfusion auprès des représentants du milieu de la santé. On l'accusait alors d'avoir dérogé à une directive de l'Agence canadienne du sang (responsable de la gestion) qui interdisait aux centres de la Croix-Rouge de faire de la publicité sur les dons autologues.

Le seul centre privé d'autotransfusion, qui venait d'ouvrir ses portes à Montréal, avait également formulé des critiques à l'endroit du docteur Décary qui, selon lui, leur livrait une concurrence déloyale. Le centre a fermé ses portes en 1989.

En plus des préoccupations financières, l'Agence canadienne du sang craignait que l'autotrans-

fusion ne devienne trop populaire et ne nuise aux collectes de sang, qui demeurent prioritaires. Même si elle était plus répandue, la transfusion autologue ne pourrait pas répondre à tous les besoins. Si on peut prévoir une intervention chirurgicale, on ne peut prévoir un accident de voiture ou une catastrophe.

Lors du contre-interrogatoire, l'avocat de la Société canadienne d'hémophilie, Jacques Sylvestre, a demandé au docteur Décary si la Croix-Rouge avait un plan pour accroître l'autotransfusion dans les régions. «On attend que les hôpitaux nous fassent des demandes, a-t-elle répondu. On espère ouvrir des centres dans certains hôpitaux.» □

PARCOMÈTRE

Parcomètres: les fraudeurs sous surveillance vidéo

Il y avait eu cependant un autre cas de fraude avec des parcomètres dans le centre-ville de Montréal. Des employés de Douanes Canada se seraient déjà livrés à ce genre de manège et avaient été accusés devant la cour municipale.

Un automobiliste de Montréal a eu également cet été la surprise de recevoir un appel téléphonique du sergent-détective Mario Plante, du poste 25 de la police de la CUM, l'avertissant qu'il avait été filmé en train de glisser des pièces de 20 centimes français dans un parcomètre.

La personne, qui préfère con-

server l'anonymat, explique que le sergent l'a appelé le dimanche 4 septembre vers 17 heures et a laissé un message sur son répondeur. «Lorsque j'ai appelé, le policier m'a dit qu'étant donné le niveau de fraude dans les parcomètres, la Ville de Montréal avait engagé une firme indépendante qui prend des photographies des fraudeurs», explique l'automobiliste.

L'infraction aurait eu lieu le 30 juin. Le policier a expliqué au fraudeur comment ce dernier et la personne qui l'accompagnait étaient habillés ce jour-là. Le policier a également dit à l'automobiliste que ce dernier avait mis 12 pièces de 20 centimes français dans le parcomètre puis qu'il était revenu deux heures plus tard insérer des «30 sous».

«Il m'a demandé si j'avais un

dossier criminel et comme j'ai répondu que non, il m'a dit que ma cause irait en cour municipale», explique le présumé fraudeur.

Finalement, ce dernier a rencontré le policier. Son avocat, Me Gilles Léprieux, a indiqué à La Presse que cette procédure signifie qu'une entreprise peut ainsi, pour la Ville, prendre n'importe quel citoyen en photo dans la rue, à son insu, «ce qui viole sa vie privée».

Stationnement de Montréal

Stationnement de Montréal Inc. a refusé de confirmer l'utilisation de caméras. «Je ne sais pas si cela a lieu», a d'abord curieusement répondu M. Fernand Rioux, directeur général adjoint de l'entreprise et ancien fonctionnaire de la Ville responsable de ce sec-

teur. Puis, il a ajouté: «Répondre à votre question reviendrait à dévoiler nos mesures de sécurité».

M. Rioux ne veut pas dire non plus combien ce procédé a coûté à la Ville et coûte maintenant à l'entreprise qu'il dirige. Pour Me Bellemare, cela doit coûter très cher, «plus cher que ce que cela rapporte». «Le jeu en vaut-il la chandelle quand c'est exceptionnel, s'interroge Me Bellemare. Par contre, s'il y a persistance, je pense qu'ils croient devoir le faire.»

Selon Me Perreault, il y a eu peu de causes de fraudes de parcomètres devant la cour municipale, «trois ou quatre par année», dit-il, avant d'ajouter que «très peu de fraudeurs sont pris». Les parcomètres de Montréal ont rapporté en 1993 environ 15 millions de dollars à la Ville. □

NORTON

Joe Norton accuse Super Écono d'avoir suscité la haine

M. Norton a annoncé hier que son conseil examinait les possibilités de recours judiciaire contre Super Écono. Il a demandé à la pétrolière d'interrompre la publication de ces annonces françaises et de s'excuser, sur une pleine page, envers les habitants de Kahnawake.

Mais le président de Super Écono, Garry Garcin, affirme que sa pétrolière n'a pas voulu jeter d'huile sur le feu et qu'il n'a pas d'excuses à présenter au chef mohawk. «On ne veut choquer personne», dit-il.

Il décrit le texte de l'annonce, conçue par la firme Natcom et approuvée par lui, comme «humoristique». Si c'était à Drummondville ou à Saint-Hyacinthe que le chauffage était moins cher, on aurait mentionné Drummondville ou Saint-Hyacinthe, dit-il.

«Je suis un Terre-Neuvien, de poursuivre l'homme d'affaires. Je suis habitué d'entendre conter des blagues sur les Terre-Neuviens. Je suis capable d'en prendre et d'en donner.»

Au cours d'une entrevue avec La Presse, M. Garcin s'est d'ailleurs montré plutôt satisfait de la

controverse. «Nous sommes très contents que ça fasse jaser», a-t-il dit, en indiquant qu'il comptait néanmoins écrire au chef Norton pour lui expliquer qu'il n'avait pas eu l'intention de faire du tort aux Mohawks.

Les téléphonistes de la compagnie ont eu beaucoup de travail hier, dit Garry Garcin, notamment avec les journalistes. «Mais je peux vous dire qu'on n'a pas eu une seule annulation. On est très encouragé par la réponse du public.»

La publicité qui a choqué les Mohawks a été publiée hier sur une pleine page dans La Presse et le Journal de Montréal. Elle dit en outre qu'avec Super Écono, «Pas de passe-droit».

Selon M. Garcin, l'annonce ne fait aucunement allusion à la récente controverse sur la perception des taxes dans les stations-service de Kahnawake, mais plutôt à l'huile à chauffage, qu'on ne vendait pas cher l'an passé.

Il affirme que rien de ce que l'annonce contenait n'a pas été écrit dans les journaux ou diffusé dans les médias électroniques. «On n'a rien mentionné qui ne soit pas exact», dit-il. (Une consultation, non exhaustive, des archives de La Presse ne permet cependant pas de relever un article en particulier sur l'huile à chauffage à Kahnawake.)

ARISTIDE

Aristide prévoit retourner en Haïti avant le 15 octobre

pliqué le général Jared Bates, directeur-adjoint des opérations à l'état-major interarmes au cours d'un point de presse à Washington.

«La police (haïtienne) a, clairement, fait un usage immodéré de la force», a estimé le général Bates qui s'est par ailleurs félicité de la «coopération» dont ont fait preuve jusqu'ici les dirigeants militaires haïtiens.

Sur place, en Haïti, le commandant du contingent américain, le général Henry Hugh Shelton a rencontré le général Raoul Cédras pour lui demander «d'exercer son influence sur l'armée et la police». «Nous allons faire très fortement pression sur lui», a souligné devant la presse l'officier américain.

Le président constitutionnel

Jean-Bertrand Aristide qui, dans un bref communiqué publié mardi, avait évité toute mention de l'intervention américaine et de l'accord intervenu entre l'ex-président Jimmy Carter et les militaires haïtiens, a exprimé publiquement hier ses remerciements pour l'action menée par MM. Carter et Clinton.

Reçu au Pentagone avec tous les honneurs d'un chef d'État, M. Aristide a annoncé qu'il regagnerait Haïti d'ici au 15 octobre, date limite fixée par l'accord de Port-au-Prince pour le départ du pouvoir des dirigeants militaires. «Dans moins de vingt-quatre jours, je vous rejoindrai en Haïti», a-t-il lancé à l'adresse de son peuple.

Le président en exil a d'autre part demandé aux personnalités «dûment élues» d'assurer de nouveau leur mandat en Haïti et a annoncé la création d'une équipe de transition gouvernementale, conduite par Jean Belliotte, minis-

tre de la Défense dans le gouvernement constitutionnel du premier ministre Robert Malval. Cette équipe sera chargée de «restaurer l'ordre constitutionnel (...) et la démocratie», a précisé M. Aristide.

Sur le perron du Pentagone, le président Aristide a été accueilli par tout ce que le Pentagone compte de responsables: le secrétaire à la Défense William Perry, le numéro deux du Pentagone John Deutch et le chef d'état-major interarmes le général John Shalikashvili. Le numéro deux du département d'État Strobe Talbott ainsi que le conseiller du président pour les Affaires de sécurité nationale Anthony Lake ont participé à un entretien de près d'une heure.

Sur le terrain, les généraux Henry Shelton et Raoul Cédras sont parvenus à un accord concernant l'unité la mieux armée des forces haïtiennes, le Corps des engins lourds. Les armes lourdes de cette unité seront rendues

«inopérantes» et ses casernes seront occupées «conjointement» par un bataillon des forces spéciales américaines et des soldats haïtiens, selon un porte-parole américain. Ce Corps des engins lourds est le seul corps de l'armée haïtienne pourvu d'armes modernes. Il est considéré comme la clé des coups d'État en Haïti.

Le déploiement du contingent de l'Opération Soutien à la Démocratie se poursuivait toujours.

Le secrétaire à la Défense William Perry a précisé hier que des unités de la force d'intervention rapide américaine et de combat, équipées de véhicules blindés de transport de troupes Bradley, étaient prêtes à entrer en action en cas de dégradation généralisée de l'ordre public.

Par ailleurs, un responsable du département d'État a indiqué hier qu'il y a «une possibilité que (le président) Aristide demande au parlement de voter une amnistie». □

Un cadre de la Ville déroge à son code de déontologie

MARTIN PELCHAT

■ Le surintendant du Centre de tri et d'élimination des déchets de la Ville de Montréal, Jacques Gagnon, s'est rendu coupable d'un acte dérogatoire à la déontologie en modifiant un rapport d'un de ses ingénieurs sans l'accord de ce dernier, vient de juger le Comité de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Selon le comité, M. Gagnon a contrevenu au Code de déontologie des ingénieurs en étant «déloyal» envers l'ingénieur Kim Nguyen, à propos d'un rapport de janvier 1992 sur l'inspection des puits de captage des biogaz. M. Nguyen était en droit de refuser qu'on identifie un rapport à son nom, notent les membres du comité.

«Le comité, en présence de deux versions totalement contradictoires, se doit d'apprécier la crédibilité des témoins principaux, à savoir l'intimé d'une part et M. Nguyen d'autre part, tout en ayant à l'esprit que le fardeau de la preuve repose sur le plaignant», dit la décision.

«Le comité considère que le témoignage de M. Nguyen est corroboré par certains autres éléments de la preuve.»

Devant les membres du comité, en juin, M. Nguyen avait accusé son supérieur au dépôt de l'ancienne carrière Miron d'avoir expurgé d'un de ses rapports des passages embarrassants, et d'avoir laissé son nom au bas du document, bien qu'il ait refusé de le signer tel que modifié.

Le Comité de discipline rejette cependant deux reproches formulés contre M. Gagnon dans la plainte du Syndic adjoint de l'Ordre qui a été à l'origine de cette enquête: on l'y accusait aussi d'avoir limité l'autonomie professionnelle de M. Nguyen et d'avoir abusé de sa bonne foi.

Ce ne fut pas le cas, juge le comité. En étant le supérieur hiérarchique de M. Nguyen, M. Gagnon peut «faire en sorte que les mandats qui sont confiés aux ingénieurs dont il a la direction puissent être l'objet de certains contrôles de sa part», écrit-il.

Le 23 janvier 1992, M. Nguyen avait donc produit un rapport portant sur l'obstruction de puits de captage de biogaz, les gaz produits par la décomposition souterraine des déchets. M. Nguyen y écrivait notamment que les niveaux des eaux de la zone d'enfouissement étaient «critiques» et présentaient un danger de con-

tamination de la nappe phréatique.

Selon M. Nguyen, M. Gagnon n'était pas d'accord avec le rapport et avec l'utilisation du mot «critiques». Les relations entre les deux hommes étaient par ailleurs tendues.

Le 31 janvier, M. Gagnon expédiait une lettre disciplinaire à M. Nguyen, lui reprochant d'avoir débordé de son mandat et de ne pas faire preuve d'éthique en formulant des critiques sans preuves à l'appui.

M. Gagnon a demandé à son ingénieur de refaire le rapport. M. Nguyen, qui tenait mordicus à ses observations du 23 janvier, affirme qu'il a alors simplement recopié à la main son premier rapport, et qu'il l'a remis à la secrétaire de M. Gagnon, pour qu'elle le dactylographie.

Mais selon M. Nguyen, M. Gagnon lui a tendu le 14 février suivant un rapport modifié, en lui demandant de le signer. Devant son refus, M. Gagnon aurait mentionné qu'il n'avait pas besoin de sa signature, affirme M. Nguyen. Ce rapport a été transmis par M. Gagnon à son supérieur à la Ville de Montréal, portant le nom de M. Nguyen, mais pas sa signature. Le surintendant du CTED a déclaré pour sa part qu'il avait fait

que des corrections d'ordre «grammatical ou de français» au rapport remis par M. Nguyen. Il a ajouté que M. Nguyen, après avoir lu ces corrections, lui aurait dit: «Bien, c'est vous le patron.» Il a dit avoir considéré cela comme un accord à la transmission du rapport.

Pourtant, constate le Comité de discipline, tous les documents du CTED qui ont été déposés au dossier et qui ont été préparés par l'ingénieur Nguyen sont signés ou initialement par lui, sauf le rapport du 14 février.

Le comité considère aussi que le témoignage de M. Gagnon aurait dû être confirmé par sa secrétaire, qu'aucune des parties n'a cru utile de faire entendre. «En l'absence d'une telle confirmation, le témoignage de M. Nguyen doit être retenu de préférence à celui de M. Gagnon.»

Le Comité de discipline devrait entendre à nouveau les parties dans quelques jours avant d'annoncer sa «sentence». Les sanctions prévues aux manquements déontologiques vont de la simple réprimande à la perte temporaire ou permanente du droit de pratique, en passant par des amendes. M. Gagnon peut aussi en appeler devant le Tribunal des professions.

Claude F. Archambault radié pour six mois

LUCIE CÔTÉ

■ Le comité de discipline du Barreau, qui avait, en juillet dernier, déclaré coupable le criminaliste Claude F. Archambault d'avoir incité un témoin à se parjurer et à fabriquer une fausse preuve, vient de le radier pour six mois.

Cependant, la sanction n'est pas exécutoire avant 30 jours. Et l'avocat âgé de 53 ans a l'intention d'en appeler de sa radiation, si bien qu'il peut continuer à pratiquer tant que cet appel n'aura pas été entendu.

De même, Me Archambault reste toujours en liberté malgré sa condamnation à 18 mois d'emprisonnement, prononcée en octobre 1992, jusqu'à ce que la Cour d'appel ait décidé s'il a droit à un nouveau procès.



Claude F. Archambault

Hier après-midi, Claude F. Archambault, qui venait d'apprendre la nouvelle de sa radiation, était soulagé.

Le syndic adjoint du Barreau du Québec, Me Jean-Marie Blais, avait en effet suggéré au comité de le radier à vie.

Me Julius Grey, qui défend son collègue criminaliste, trouvait plutôt qu'une radiation de moins d'un mois et une amende de 1000 \$ pour chacun des deux chefs d'accusation étaient suffisantes.

«Je pense que j'aurais dû être acquitté, parce que je considère que je n'ai rien à me reprocher, mais six mois, je peux vivre avec ça. Je me bats depuis six ans et c'est la première décision qui m'est favorable. La sanction est correcte, mais je m'adresse au Tribunal des professions pour en appeler de ma condamnation», a expliqué Me Archambault.

«Dans la présente affaire, le comité a trouvé l'intimé coupable strictement à la suite de l'examen d'une conversation enregistrée entre lui-même et un témoin potentiel (le 31 octobre 1988), écrivent les trois membres du comité, le président Guy Lafrance et les membres Madeleine Lemieux et Jean-Jacques L'Heureux.

«De plus, à l'issue de cette conversation (enregistrée à l'insu de Me Archambault), l'intimé mentionne à ses associés que M. Anil Raniwala, le témoin potentiel qu'il vient d'interroger, est un menteur et qu'il ne le fera pas témoigner.

L'examen des événements subséquents à cet interrogatoire indique donc que la faute a pris fin avec la conversation. Elle n'a pas eu de suite.

«Même si cette infraction est limitée dans le temps, elle est extrêmement grave et doit être réprimée sévèrement», soulignent-ils encore.

Hier devait aussi être entendue, en Cour supérieure, la requête de Me Archambault qui, estimant que le comité a excédé sa juridiction, veut faire casser le verdict de culpabilité qu'il a rendu. Mais l'avocat chargé du dossier, Me Louis Crête, vient d'être nommé juge à la Cour supérieure. Son remplaçant a donc demandé un peu de temps pour prendre connaissance du dossier. Une nouvelle date sera fixée la semaine prochaine.

Chauffage radiant: la Régie répète avoir pris la solution qui s'imposait

PIERRE GINGRAS

■ Contestée par les consommateurs qui se sentent lésés par l'ordre de débranchement de leur système de chauffage doté de pellicules radiantes, et confrontée aux diverses solutions mises de l'avant par certains électriciens, la Régie du bâtiment du Québec soutient toujours avoir pris la bonne décision.

La Régie mentionne en outre avoir reçu lundi une lettre de la compagnie écossaise Thermaflex où le président de la firme indique que ses pellicules de 22 watts avaient connu des problèmes et que l'organisme québécois avait bien fait en recommandant de les débrancher.

Mercredi dernier, la Régie ordonnait aux propriétaires de pellicules radiantes Safe-T-Flex MK4 et MK5 de 22 watts, un produit de Thermaflex, de débrancher immédiatement et définitivement leur système de chauffage parce qu'il présente des risques d'incendie. La même consigne s'applique aux systèmes de chauffage équipés de pellicules américaines Flexwatt de 20 watts. Le 4 février, en plein hiver, les propriétaires de maisons chauffées par des pellicules Aztec Flexel Scotland et Thermoflex Scot-

land de la firme Thermaflex avaient dû se plier à une mesure identique.

«Nous avons examiné toutes les options possibles, explique le porte-parole de la Régie, l'ingénieur Georges Paquet. Nous avons étudié des méthodes pour réduire la puissance des pellicules et plusieurs autres avenues. Aucun résultat n'a été concluant. La seule solution, c'est de débrancher.»

M. Paquet a aussi réitéré sa confiance dans les tests menés par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR), tests dont il ne peut toutefois révéler le teneur car ils sont la propriété de l'ACNOR. Il fait aussi valoir que les résultats de ces analyses qui ont démontré clairement les défaillances des pellicules frappées par l'ordonnance, seront vraisemblablement déposées le 29 septembre, lors des audiences publiques du commissaire aux incendies, Cyrille Delage. «Nous ne devons pas intervenir dans le processus de cette enquête», mentionne le porte-parole de la Régie.

Manifestement agacé par les deux demandes d'autorisation de mener un recours collectif déposées en Cour moins d'une semaine après l'ordre de débranchement, M. Paquet rappelle que les consommateurs doivent néanmoins débran-

cher dès que possible. «C'est ça qui est urgent», fait-il valoir.

L'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction s'est adressée lundi à la Cour supérieure afin de pouvoir exercer un recours collectif contre les compagnies Flexwatt et la Thermaflex. On ne s'attend pas toutefois à une réponse du tribunal avant quelques mois. Les procureurs ont aussi fait des demandes de financement au Fonds d'aide aux recours collectifs. L'association invite d'ailleurs les propriétaires de systèmes de pellicules radiantes visés par l'ordonnance de la Régie à communiquer avec elle au (514) 257-5592. Jusqu'à maintenant près de 700 consommateurs ont donné suite à l'invitation.

Par ailleurs, la Corporation des maîtres électriciens du Québec affirme elle aussi que le débranchement reste la seule solution pour mettre fin au danger potentiel que représentent les pellicules visées par l'ordonnance. «La corporation n'a pas trouvé de solution de rechange pour éviter le débranchement. Même l'utilisation de thermostats électroniques, une solution de rechange parfois avancée, n'a pas été envisagée puisque des pellicules contrôlées par de tels appareils ont déjà pris feu.»

Un maire a bien le droit de s'amuser

ÉRIC TROTTIER

■ Le maire Doré et l'aspirante à la présidence de la CECM, Denise Soucy-Brousseau, se sont amusés au jeu électoral comme des enfants dans une cour de récréation, hier matin, lors de l'inauguration du premier parc-école à Montréal.

Pour éterniser la nouvelle cour de l'école Sainte-Bibiane-Rose-des-Vents, située sur la 13^e avenue dans le quartier Rosemont, Mme Soucy-Brousseau, chef du COURS, un nouveau parti scolaire, a suivi le maire comme son ombre, passant plus d'une heure à distribuer autographes, poignées de mains et sourires aux caméras.

La Ville et la CECM avaient organisé l'événement pour souligner l'ouverture de cinq premiers parcs-écoles, un projet qui tombe pile en cette période d'élections municipales et scolaires.

Cinq écoles de la CECM disposent donc depuis le début du mois de cours qui ressemblent à des mini-parcs municipaux: arbres, glissoires, tables à pique-nique, pergolas et carrés de sable en font partie. Cinq parcs-écoles qui ont coûté 240 000 \$ chacun.

L'idée est de rendre plus agréables les vieux carrés d'asphalte et de béton des écoles de la CECM, et de permettre à tous les enfants du quartier d'y jouer après les heures de classe, a expliqué le maire Doré. Celui-ci a promis que la Ville en installera cinq autres l'an prochain, advenant sa réélection comme premier magistrat de la métropole.

Après la petite cérémonie qui a permis au maire, au conseiller André Lavallée et à la présidente par intérim de la CECM, Rolande Pelletier, de discuter sur les beautés de la «concertation» et du jeu sain entre camarades de classes, le directeur de l'école a demandé aux enfants présents: «Le trouvez-vous beau, votre parc-école?»

— Oui!

— Je n'ai pas bien entendu... Le trouvez-vous beau?

— Ouiiiiiiiiiiiiiiiiiiii!

Sur ce, il les a libérés. Plusieurs ont couru vers les différents jeux. Mais la plupart des élèves ont littéralement assailli le maire pour obtenir son autographe. Les caméraman ont sans coup férir capté la scène.



Cinq écoles de la CECM disposent de cours qui ressemblent à des mini-parcs municipaux.

Voyant cela, Denise Soucy-Brousseau, qui ne faisait pas partie de la liste officielle des invités mais qui est néanmoins candidate commissaire aux élections scolaires du 20 novembre et qui vise la présidence de la CECM, s'est alors mise de la partie, s'accrochant à un Jean Doré entouré d'enfants et de caméras de télévision.

Mme Soucy-Brousseau, qui a connu quelques heures de gloire en 1991, lorsqu'elle a régné à la tête de la CECM pendant quelques mois, en a même profité, elle aussi, pour distribuer sa signature à gauche et à droite.

Par la suite, elle est allée rejoindre le maire pour jouer au ballon-poire. Après quelques coups de poing bien envoyés, le maire Doré, regardant rapidement les aires de jeux, a conclu que les ballons-po-

ires étaient trop haut. «Nous allons les faire baisser; il faut penser aux plus petits», a-t-il promis.

Les enfants l'ont encore acclamé: «Bravo M. le maire, Bravo M. le maire...»

Mme Soucy-Brousseau, entre deux photos en compagnie de Jean Doré, a par ailleurs indiqué à La Presse qu'elle souhaite permettre aux autobus d'écoliers d'emprunter les voies réservées aux véhicules de la STCUM. «Je viens d'en parler au maire, a-t-elle déclaré. Il est d'accord avec le projet; il m'a même dit que ça se réglerait en un trait de plume...»

Le maire parti, le conseiller municipal André Lavallée a confirmé que la Ville était prête à sanctionner un tel projet. «Ça serait plus sécuritaire pour les enfants», a-t-il dit.

L'EXPRESS DU MATIN

GARE AU FRAUDEUR

■ La police de la CUM met en garde les gens d'affaires de la région montréalaise contre un individu qui, se prétendant le prince Okolo, attaché au ministère de l'aviation du Nigeria, leur propose de devenir ses complices pour blanchir 40,5 millions par le biais d'une surfacturation de certains contrats effectués pour le ministère au Nigeria. En retour de leur «coopération», le prince offre aux hommes d'affaires de déposer dans leur compte 15 p. cent des sommes qu'il aura ainsi blanchies.

ACCIDENT DE CHASSE

■ Un accident de chasse a fait un mort, mardi, à Sainte-Justine, dans le comté de Bellechasse. Marcel Routhier, 62 ans, un résident de l'endroit, a été atteint par un projectile provenant de sa propre arme à feu au moment où il circulait à bord de son véhicule tout terrain dans un secteur boisé de la municipalité.

MÉDIUM À SON PROCÈS

■ Jean-Claude a été cité à son procès aux Assises du 6 janvier 1995, par le juge Denis Bouchard, de la Cour du Québec à Longueuil. Au cours de cette première enquête préliminaire, Me Nathalie Brissette, substitut du procureur général à Longueuil, a fait entendre à huis clos un témoin à charge, une jeune mère de famille de Saint-Hubert. Kinsinger devra subir encore trois autres enquêtes préliminaires qui ont été fixées au 27 septembre.

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

■ Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra une séance d'information le 27 septembre à la Bibliothèque municipale de Montréal-Est, dans le cadre de la période d'information de 45 jours qui se déroule jusqu'au 23 octobre sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux usées de la CUM.

UN MORT, DEUX BLESSÉS

■ Une collision frontale entre une moto et une voiture a fait un mort et deux blessés, vers 16 h 30, hier, sur la route 155, à Grandes Piles, près de Shawanigan. La collision s'est produite quand le motard a essayé de dépasser un véhicule. Le motard, André St-Arnaud, âgé de 31 ans et originaire de Trois-Rivières, est décédé. Sa passagère, une femme de 29 ans, également de Trois-Rivières, a été grièvement blessée. Une personne qui prenait place dans le véhicule impliqué dans la collision a également été blessée.

ACCIDENT MORTEL

■ Un motocycliste de 31 ans, résident de Hull, a perdu la vie sur la route 307 à Val-des-Monts, dans l'Outaouais, vers 18 h 20, hier soir. Selon la police, la victime impliquée à vitesse excessive. Elle a perdu le contrôle de sa moto et a fait une embardée fatale. Son identité n'a pas été dévoilée afin de permettre aux policiers d'aviser la famille.

Participez au concours

CKOI Que la Météo Annonce?

COMMENT PARTICIPER :

Du 5 au 29 septembre, du lundi au jeudi, vers 7 h 25, Normand vous demandera de vous présenter à l'un des véhicules CKOI avec La Presse du matin et l'autocollant CKOI apposé sur votre véhicule («forfait voyage CKOI»).

Arrivez le premier à l'un des véhicules avec votre forfait voyage CKOI et soyez alors invité à vous

rendre dans les studios de CKOI pour lire le bulletin de météo.

Courez ainsi la chance de gagner un des voyages pour deux au SuperClub Varadero de Cuba, qui sera tiré au sort tous les vendredis parmi les gagnants de la semaine.

On peut se procurer les règlements détaillés aux bureaux de CKOI-FM et La Presse.

20 000 \$

en voyages à gagner!!!



A gagner, un des 10 voyages pour deux d'une semaine au Club Varadero de Cuba. La formule «Super inclus» vous permet de vivre votre rêve et de nous laisser nous occuper des détails de la réalité: suites confortables, cuisine raffinée et variée, sports, excursion, cours, spectacles, tout cela est prévu et inclus. Laissez-vous doré au soleil, vivez à votre rythme et choisissez ce que vous voulez, quand vous voulez.

CKOI

96.9 FM

La Presse



Le gouvernement américain obtient l'extradition de Salvatore Cazzetta

LUCIE CÔTÉ

Le gouvernement des États-Unis a obtenu hier l'extradition de Salvatore Cazzetta, le chef de la bande de motards Rock Machine, soupçonné d'être impliqué dans un complot pour importer 11 tonnes de cocaïne.

Mais son avocat, Me Gary Martin, a indiqué aussitôt son intention d'en appeler de la décision du juge John H. Gomery, de la Cour supérieure.

Les États-Unis devront donc attendre que l'accusé, âgé de 39 ans et arrêté le 7 mai dernier, en Ontario, ait épuisé ses recours devant les tribunaux canadiens avant de pouvoir l'incarcérer chez eux, en attendant de le traduire en justice à Jacksonville, en Floride.

En juillet dernier, un membre du gang de l'Ouest, Bill McAllister, a été expédié en Floride pour être jugé dans cet-

te même affaire. Il y a rejoint Paul Larue, devenu délateur, et le Colombien Ashley Castenada, également extradé. Un cinquième homme, Nelson Fernandes, est toujours en fuite. Le complot avait été mis au jour en mars 1993 par la GRC et le Bureau anti-drogue américain (DEA).

Pendant l'audition de sa cause, l'avocat de Cazzetta voulait faire entendre un policier canadien qui aurait dit que les autorités canadiennes coopèrent avec les États-Unis pour que les accusés soient jugés outre-frontière, parce que les lois américaines sont plus sévères. Me Martin considérait que cette façon de procéder contrevient à la Charte des droits.

Le procureur de la poursuite, Me Michel Vien, a fait valoir que la présentation d'une telle preuve n'était pas pertinente à cette étape des procédures et le juge Gomery lui a donné raison.



Salvatore Cazzetta, le chef de la bande de motards Rock Machine, soupçonné d'être impliqué dans un complot pour importer de la cocaïne.

Le juge Gomery, qui a refusé de réduire les accusations retenues contre Salvatore Cazzetta, a indiqué avoir simplement à décider si les infractions qui lui sont reprochées constituent un crime au Canada et si la preuve est suffisante pour qu'un jury le déclare éventuellement coupable des crimes dont il est accusé.

Un candidat-juré réticent devra assister au procès sans rétribution

Le juge Boilard veut faire comprendre aux citoyens l'importance de la justice et leur sens du devoir social

GEORGES LAMON

■ Un citoyen a appris qu'il ne pouvait impunément refuser de se soumettre à son devoir de juré dans un procès.

Le juge Jean-Guy Boilard, qui préside depuis hier le procès devant jury de Yannick Gagné, accusé de meurtre au premier degré de Gilbert Timm et Victoire Cosette, commis le 8 septembre 1993 à Brossard, a vertement sermonné un citoyen appelé à agir comme juré — le 49^e appelé parmi les 150 — et qui avait carrément refusé d'agir comme tel.

En matinée, une fois le jury de huit femmes et de quatre hommes constitué, le juge Boilard, reconnu pour son franc-parler, a ordonné au récalcitrant de venir chaque jour comme «spectateur non rémunéré», assister au procès jusqu'à ce qu'il «en décide autrement». Il devra aussi revenir le 7 novembre, comme tous les autres candidats jurés qui n'ont pas été choisis cette fois, mais qui restent candidats pour un autre procès.

«Si vous êtes absent, a insisté le juge Boilard, les policiers de la Sûreté du Québec iront vous chercher chez vous. Il s'agit, a-t-il ajouté, d'une mesure prise dans l'espoir de faire comprendre aux citoyens l'importance du rôle de la justice et leur sens du devoir social.»

Dès la reprise du procès, à 14 h, le juge Boilard est revenu à la charge en reprochant au citoyen

en question son «attitude contraire au déroulement normal des procédures» et son comportement «susceptible de discréditer la justice». A son avis, son attitude était un «outrage au tribunal» en présence de la Cour. Puis, atténuant ses propos et assurant qu'il ne voulait pas «perturber davantage le déroulement du procès», le juge a annoncé qu'il «réglerait définitivement son cas à 16 h 30», à la fin de cette première journée de procès qui devrait durer environ deux semaines. Par ailleurs, le juge Boilard avait invité le citoyen, s'il le désirait, à communiquer avec un avocat pour se faire représenter au besoin. Suggestion à laquelle le citoyen n'a pas donné suite.

Visiblement perturbé et blessé dans son amour-propre par ce qu'il venait de vivre, l'homme bouillait à l'extérieur de la salle d'audiences. Il disait qu'il ne comprenait rien à tout cela.

Sans désarmer, en fin d'après-midi, le juge Boilard a repris son sermon sur l'administration de la justice et l'implication des citoyens, pour finalement libérer le citoyen, lui rappelant toutefois qu'il devra revenir le 7 novembre.

Même s'il s'agit là d'une situation inusitée, il semble qu'il y ait eu un précédent. Le juge Yves Mayrand aurait, il y a deux ou trois ans, servi la même médecine à un citoyen qui avait refusé d'être juré. Le lendemain, le même citoyen s'était présenté devant le même juge flanqué d'un avocat.

Le procès de Yannick Gagné a finalement débuté en après-midi après les explications du juge aux 12 jurés sur le fonctionnement du procès et leur implication personnelle.

Pour cette première journée, le substitut du procureur général, Marcel Patenaude, après une brève récapitulation des événements qui ont suivi la mort du couple Timm-Cosette, a fait entendre quatre témoins. Il s'agissait des premiers policiers de Brossard qui avaient s'étaient rendus sur la scène des meurtres, au domicile du couple, au 842, rue Perrier, à Brossard, à la suite d'un appel d'un voisin chez qui le fils adoptif, Richard Timm, s'était réfugié, apparemment en état de choc.

Le policier Réal Rousseau, technicien en identité judiciaire de la police de Brossard, dernier témoin de la journée, a déposé une série de photos prises au domicile du couple Timm-Cosette la soir de la découverte du double meurtre.

Le procès se poursuit ce matin. Rappelons que dans cette affaire, quatre hommes, outre Richard Timm, sont impliqués dans ce qui semble être un complot pour faire assassiner le couple. Richard Timm a déjà été libéré d'une accusation de meurtre prémédité de ses parents, mais il en reste une d'entrave à la justice. Des quatre hommes, deux sont toujours détenus: Yannick Gagné et Claude Boismenu. Les autres, Marc Lebeau et Sylvain Rouillier sont en liberté sous certaines conditions, tout comme Richard Timm.

Trois élèves de l'école Élan blessés par des projectiles de carabine

■ Trois élèves de l'école alternative Élan, du 3456, de Lorimier, à Montréal ont été légèrement blessés, hier après-midi, vers 13 h, dans leur cour de récréation par des projectiles d'une carabine à plomb. Selon la directrice du regroupement 3 de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), Mme Louise Hétu,

les tirs proviendraient d'une automobile beige qui a, ensuite, déguerpi. Au poste 34 de la police de la Communauté urbaine de Montréal, on était moins affirmatif, hier soir, le lieutenant-détective White émettant l'hypothèse que le tireur ait pu se trouver dans un domicile voisin. Selon un parent d'élève, il y a peu de chan-

ce que le tireur soit un employé de l'école, cette dernière ne connaissant aucun conflit. Les parents des enfants, âgés d'environ 11 ans, blessés au dos pour l'un, au ventre pour un autre et au poignet pour le troisième, ont emmené leurs chérubins à l'hôpital pour faire soigner leurs blessures mineures.

1 ^{er} numéro		2 ^e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
714447	10 000 \$	832806	10 000 \$
14447	1 000 \$	32806	1 000 \$
4447	100 \$	2806	100 \$
447	10 \$	806	10 \$
47	5 \$	06	5 \$
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
71444	1 000 \$	83280	1 000 \$
7144	100 \$	8328	100 \$
714	10 \$	832	10 \$
71	5 \$	83	5 \$
3 ^e numéro		4 ^e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
006984	10 000 \$	368820	100 000 \$
06984	1 000 \$	68820	1 000 \$
6984	100 \$	8820	100 \$
984	10 \$	820	10 \$
84	5 \$	20	5 \$
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
00698	1 000 \$	36882	1 000 \$
0069	100 \$	3688	100 \$
006	10 \$	368	10 \$
00	5 \$	36	5 \$
Banco		Banco	
1	2	6	9
12	14	20	25
32	36	37	43
47	50	64	65
48		68	

Concours Prévente
Spectacle aérien de Montréal

Dans le cadre du concours Prévente organisé lors de la première édition du Spectacle aérien de Montréal, le gagnant du forfait-vacances d'une semaine pour quatre personnes à Orlando (Floride), gracieuseté de Vacances Air Canada, est :

BILLET NO 1034 — Réseau Admission

Pour prendre possession de ce magnifique prix, le (la) gagnant(e) doit communiquer avec la Fondation aéronautique de Montréal au (514) 394-7200, puis se présenter en personne avec le talon de son billet comme preuve à l'appui.

L'ère du cellulaire

229⁹⁵rabais \$50 299⁹⁵rabais \$50 99⁹⁵

A
Technophone par NOKIA

B
Technophone par NOKIA

C
SIGNAL SERIES par Motorola

D
SIGNAL SERIES par Motorola

E
SIGNAL SERIES par Motorola

12995 chacun

14995 chacun

OFFRE BONI

À l'achat d'un cellulaire chez Radio Shack et d'un abonnement au réseau Bell Mobilité, vous recevrez une montre Timex "Indiglo". P.D.S. \$64.95.

Les cellulaires doivent être mis en service avec un nouveau numéro au moment de la vente pour un minimum de 6 mois avec un programme à terme fixe sur le réseau Bell Mobilité. Aucun plan d'usager occasionnel admissible. Cette offre expire le 1er oct. 1994.

Bell Mobilité
Agent cellulaire autorisé

Il n'y a jamais eu de meilleur moment pour acheter un cellulaire!

A) Portatif avec mémoire de 19 numéros, voyants de signal/pile et double module d'attribution de numéro. 1718526
B) Portatif avec mémoire alphanumérique pour mémoriser des noms avec les numéros et faciliter la composition.

Indicateur continu de pile et appel automatique. MAN de 3 numéros. 1718506

C) Portatif Motorola avec mémoire de 10 numéros, minuteur d'appel et chargeur intégré. Qté ltée, aucune commande différée. 1718516

D) NOUVEAU BAS PRIX! Technophone mobile comportant le MAN dans le combiné pour faciliter le transfert à une

autre base ou application Technophone. Mémoire alphanumérique de 100 numéros et réponse une touche. 1718520
E) NOUVEAU BAS PRIX! Cellulaire mobile avec mémoire de 10 numéros, cordon d'allumecigarette, volume réglable et indicateur de signal. 1718515

Les cellulaires doivent être mis en service avec un nouveau numéro au moment de la vente pour un minimum de 6 mois. Aucun plan d'usager occasionnel admissible.

Téléavertisseur Motorola pour les gens qui bougent. Avertit par une mélodie ou une vibration. Mémoire des 10 derniers messages reçus si vous ne répondez pas immédiatement. 1718504/14

Téléavertisseur Classic avec mémoire de 16 messages qui fonctionne même si l'appareil est éteint. Indique la date et l'heure des messages. Avertissement par mélodie ou par vibration. 1718540/41

Mobilité Pagette

NewTel Mobilité • IslandTel Mobilité • SaskTel Mobilité
Bell Mobilité • MTS Mobilité • Bell Mobilité • BC Tel Mobilité
MTS Mobilité • ED TEL Mobilité • AGT Mobilité • NBTEL

MOTOROLA

0% D'INTÉRÊT
Aucun acompte
Aucun paiement
Demandez les détails

Radio Shack
L'endroit totalement branché

DEMANDEZ LA VÔTRE! Une carte de crédit Radio Shack vous permet de faire vos achats sans tarder. Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables. Nous rejetons toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Le magasin ou détaillant Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches.

Expire le 30 sep. 94



Plus de 250 000 résidents de la Rive-Sud auront enfin accès au 9-1-1

GEORGES LAMON

■ Après une attente de plusieurs années, plus de 250 000 citoyens (122 000 foyers) de 12 municipalités de la Rive-Sud auront finalement accès au service d'urgence 9-1-1.

Ce sont les citoyens de Beloeil, Brossard, Candiac, Châteauguay, Greenfield Park, Laprairie, Mont-Saint-Hilaire, McMasterville, Otterburn Park, Saint-Lambert, Sainte-Catherine et Varennes. Ceux de Boucherville, qui peuvent déjà accéder à ce service, seront transférés sur ce nouveau réseau plus puissant et plus perfectionné, qui comportera neuf centrales téléphoniques.

Bell, dont le nouveau réseau a été mis en place en juin, entend le généraliser au Québec d'ici 1998.

Sur l'ensemble de son territoire, actuellement 35 p. cent des Québécois ont accès au service 9-1-1. Selon des sondages, la population serait à 98 p. cent favorable à ce service.

En conférence de presse, hier à Brossard, les représentants des municipalités touchées n'ont pas manqué de louer l'implantation de ce service qu'on attendait depuis longtemps. La première tentative remontait à 1986.

Il en coûtera 32 cents par mois par foyer pour pouvoir accéder à ce système d'urgence. Ce montant sera facturé sur le compte de téléphone de l'abonné de Bell.

Le maire Paul Leduc, de Brossard, a parlé de ce service devenu aujourd'hui nécessaire. Selon lui, cette entente de service est « un très bel exemple de concertation entre les 12 municipalités ».

La participation de chaque abonné devrait permettre à Bell de recouvrer les coûts associés à la mise en oeuvre du réseau d'accès, évalués à 69 millions de dollars d'ici 1998 pour l'ensemble de son territoire au Québec. Le déploiement de ce réseau sur la Rive-Sud a

nécessité des investissements de 2,5 millions.

En fait, selon le maire Jean-Bosco Bourcier, de Châteauguay, c'est en réalité 79 cents de plus par mois que l'instauration de ce système coûtera, dont 47 cents seront assumés temporairement par chacune des municipalités. Ces frais de 79 cents comprennent le centre de réponse, le service d'urgence et le réseau de communications.

À titre de représentant de l'Union des municipalités du Québec, le maire Bourcier a rappelé que l'organisme se battait depuis plusieurs années pour obtenir ce service sous contrôle des municipalités. « Nous », à l'UMQ, a-t-il expliqué, nous ne voulions pas que cela devienne une taxe municipale. Nous ne voulions pas être

des employés de la compagnie Bell, a-t-il ajouté, mais simplement au service des citoyens. »

Par ailleurs, l'UMQ attend une décision du CRTC d'ici la fin de l'année à l'effet de permettre à Bell de retenir 79 cents sur la facture de l'abonné, dont 47 cents seraient retournés aux municipalités. En attendant l'autorisation de l'organisme fédéral, qui, en août 1993, a autorisé la mise en oeuvre de ce service, ce sont les municipalités qui devront se charger de payer la différence. Mais déjà, le maire Paul Leduc, de Brossard, a annoncé que sa ville assumerait les 47 cents à même son fonds général, ce qui, selon lui, coûtera 45 000 \$ par année, pour 31 000 lignes.

Au point de vue purement technologique, Yves Laurin, directeur régional du Service de consultation des appels 9-1-1, estime que ce réseau représente ce qu'il y a « de plus adapté et de moins coûteux pour offrir le 9-1-1 à grande échelle ». Et ce système est à l'abri des pannes. M. Laurin a expliqué qu'en cas de difficultés techniques le long d'un segment du réseau, les appels sont aussitôt réacheminés sur une autre voie.



Le maire de Châteauguay Jean-Bosco Bourcier.

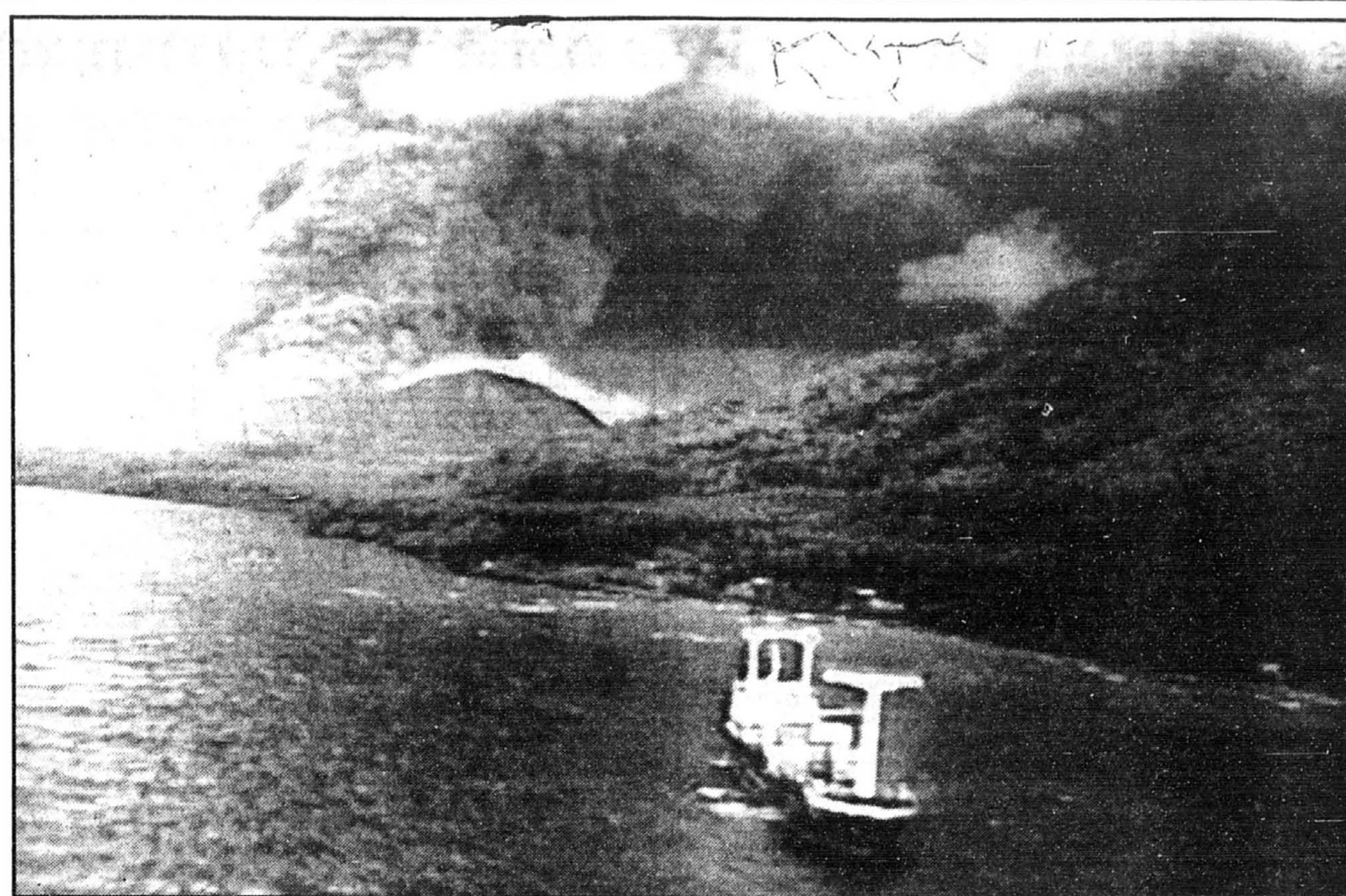


PHOTO Reuter

Rabaul à nouveau ravagée

D'énormes nuages de fumée et de cendres continuent de s'échapper des volcans Vulcan et Taruvur, dont l'éruption simultanée a dévasté le port de Rabaul, dans le territoire indépendant de Papoua, en Nouvelle-Guinée. Les quelque 8000 habitants de la ville se sont réfugiés sur les hauteurs en attendant d'être évacués. Rabaul avait été en partie détruite par les forces américaines durant la Deuxième Guerre mondiale.

Un père accusé d'avoir causé la mort de son fils de 4 ans est cité à son procès

LUCIE CÔTÉ

■ Soupçonné d'avoir accidentellement causé la mort de son fils de quatre ans en lui administrant des lavements intestinaux, le 15 février dernier, Michel Beaudin a été cité à son procès hier.

Pour corriger les problèmes digestifs de son petit garçon, Beaudin, âgé de 36 ans, qui fait face à une accusation d'homicide involontaire, lui avait fait cinq fois des lavements en trois semaines. La dernière fois, il avait utilisé 40 litres d'eau chaude en deux heures.

Pour les enfants de moins de cinq

ans, on administre habituellement de 90 à 100 ml de liquide (400 fois moins que la quantité utilisée), et l'eau claire est à proscrire, signale le docteur Gilles Fortin, neurologue-pédiatre et chef du programme de pédiatrie socio-juridique de l'hôpital Sainte-Justine, dans une lettre adressée au sergent-détective Jean Douville, de l'escouade des homicides du service de police de la CUM, et qui a été déposée hier, lors de l'enquête préliminaire de Beaudin.

Le 15 février, quelques heures après son « traitement », la mère du petit Jonathan, Gisèle Lachapelle, a constaté qu'il n'allait pas bien. Il

était blême et affaibli, son corps était mou. Les parents, qui vivent aux Habitations Jeanne-Mance, au 275, boulevard de Maisonneuve Est, ont alors téléphoné au 911 pour avoir de l'aide, indiquant que l'enfant faisait un arrêt cardiaque.

« L'enfant n'avait pas de réaction. Il était inconscient. J'ai remarqué une écume blanchâtre à la bouche et au nez », a témoigné hier le technicien ambulancier, René St-Arnaud, qui a tenté en vain de ranimer le petit garçon, victime d'un arrêt cardio-respiratoire.

L'autopsie a démontré que l'énorme quantité d'eau employée avait causé une intoxication à l'eau,

de l'hyponatrémie, une baisse du taux de sodium contenu dans le sang. L'eau absorbée s'est aussi accumulée dans les organes, provoquant des œdèmes au cerveau et aux poumons, a noté le pathologiste, André Bourgault, qui a procédé à l'autopsie le lendemain du décès.

L'avocat de la défense, Me Benoit Cliche, n'a pas fait entendre de témoin. La preuve présentée par le procureur de la Couronne, Me François Legault, a convaincu le juge Monique Dubreuil, de la Cour du Québec, de citer le prévenu à son procès. La date sera fixée le 31 octobre prochain.

Affaire Danielle André : la juridiction du Comité de déontologie contestée

ANDRÉ CÉDILOT

■ Saura-t-on un jour la vérité sur le déroulement de l'enquête de la police de Laval sur le meurtre de Danielle André, en 1991 ?

La question était sur toutes les lèvres, hier, à l'issue de la première journée d'audience du Comité de déontologie, littéralement « mitraillé » de requêtes par les avocats des quatre policiers visés par cette enquête publique.

Des quatre requêtes présentement sur la table, deux attaquent directement la juridiction du Comité de déontologie, ce qui pourrait éventuellement empêcher la tenue de l'enquête.

Quoi qu'il en soit, advenant une décision défavorable des membres du Comité, les avocats ont déjà annoncé leur intention de porter le débat en Cour supérieure.

Hier, une seule requête (celle portant sur l'annulation de la citation à comparaître servie au directeur à la retraite Gerald Dance) a été entendue. Après avoir écouté pendant presque trois heures les arguments des procureurs, les membres du Comité ont choisi de rendre une décision la semaine prochaine.

En bref, Me Daniel Rochefort, qui représente l'ex-directeur du service de renseignements de la police de Laval, allègue que les cinq accusations disciplinaires portées contre son client ne sont pas valides, puisque son nom n'apparaît nulle part dans les plaintes de la famille André, depuis le 7 avril 1992.

Qualifiant les arguments de son collègue de fallacieux, la procureur de la Commission de déontologie, Me Christiane Mathieu, soutient

pour sa part qu'il n'y a rien d'anormal à ce que les membres de la famille n'aient pas mentionné le nom du directeur Dance, puisqu'ils ignoraient qu'il avait participé à l'enquête sur le meurtre de leur soeur Danielle.

À l'origine, la plainte de la famille André portait sur le travail des deux détectives chargés de l'enquête. Après un an d'enquête, la Commission de déontologie a toutefois estimé qu'il n'était pas en faute, imputant plutôt le blâme aux directeurs Gerald Dance et Marc Bourdon, ainsi qu'aux officiers Richard Millette et Serge Morin.

« Ce n'est pas aux citoyens à faire enquête, mais à la Commission », rappelle Me Mathieu. Les quatre policiers cités devant le Comité de déontologie font face à pas moins de 28 manquements aux règles de fonctionnement et d'éthique de la police. On leur reproche notamment d'avoir entravé le travail de leurs collègues faisant enquête sur le meurtre de Danielle André.

Les enjeux sont de taille. C'est ce qui explique sans doute que le débat entre les avocats est si serré. Ils ne laissent rien au hasard. Les questions doivent être précises et les réponses complètes et satisfaisantes. Tous les documents sont passés à la loupe et les répliques sont à pic.

Au moment de l'ajournement, les avocats s'apprétaient à débattre de requêtes visant à abandonner les actions à l'encontre du directeur Dance et du lieutenant Millette, puisqu'ils sont maintenant retraités. L'audition se poursuit lundi prochain dans les bureaux du Comité de déontologie, rue Sherbrooke.

Deux jeunes Russes condamnés à la prison pour vols à l'étalage

■ Coupables de vols à l'étalage, deux jeunes Russes qui se prétendent réfugiés politiques ont été condamnés hier à des peines de prison.

Déjà condamnée une demi-douzaine de fois, Elena Grinchenko, âgée de 34 ans, qui, en une seule journée, a volé pour 2400 \$ de vêtements dans cinq magasins, a été condamnée à six mois d'emprisonnement. Elle est de plus soumise à une probation de deux ans.

Son conjoint, Igor Alexandro Trotski, devra quant à lui purger, pendant les week-ends, une peine discontinue de 90 jours de prison.

Les accusés, qui ont deux enfants, affirmaient voler les vêtements pour les expédier à leurs proches démunis vivant toujours en Russie. Mais le procureur de la Couronne a plutôt indiqué qu'ils faisaient partie d'un réseau organisé.

Le juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour du Québec, a de plus trouvé suspect le train de vie des accusés qui, sans revenus et ne retirant pas de prestations d'aide sociale, vivent néanmoins dans un appartement très luxueux à Laval, au loyer mensuel de 800 \$.

Nous avons un matelas pour chaque type de dormeur

par



Nous fabriquons les meilleurs matelas au monde™

&

SOMMEX

Modèles disponibles: Simple, double, grand, et très grand
Rembourrage de haute qualité
442 à 672 ressorts
10 - 15 ans de garantie



Rêvez déjà votre nuit de ce soir!.

Pour le plus grand choix de literie et d'articles pour la maison à Montréal!



CHÈQUES PERSONNELS ACCEPTÉS.

WEST ISLAND
3205 Bd des Sources
Galerie des Sources
Tél.: 685-6565

ST-LÉONARD
6755 Metropolitan Est.
(coin Langelier)
Tél.: 322-2000



OUVERT 7 JOURS SUR 7

Les futurs policiers d'Aristide seront formés à Régina

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Une centaine de ressortissants Haïtiens recrutés par le gouvernement en exil du président Jean-Bertrand Aristide, à New-York, Miami

et Montréal, vont suivre un cours de trois mois à l'École de formation de la Gendarmerie royale du Canada à Régina.

« Entraînement de base, souligne le caporal Marc Lavergne, assistant

coordonnateur de l'entraînement des Haïtiens à l'École de formation de la GRC à Régina. Le programme de formation des agents de la GRC dure normalement six mois. Nous avons coupé le programme des Haï-

tiens sur des tas de matières comme la natation, l'entraînement physique, etc. »

Par contre, l'École de formation de la GRC offre à ses étudiants Haïtiens un cours de 75 heures à l'Uni-

versité de Régina. Sujet: les Droits de l'Homme. Le caporal Marc Lavergne est sérieux. Ces notions sur les Droits de l'Homme seront celles qui sont mondialement reconnues, mais qui devraient être aussi appliquées en Haïti.

Si la GRC n'a rien à voir avec le recrutement des futurs policiers Haïtiens à qui elle va donner une formation de base, souligne encore le caporal Lavergne, Ottawa va quand même éplucher les dossiers des candidats à cette formation.

Ils seront cent, ces futurs policiers Haïtiens bien formés, répartis en groupe de 25. Ils arriveront les 9 ou 10 octobre pour le premier groupe, et leur entraînement est prévu à partir du 11 octobre, 25 à la fois. Dans quel corps de police seront-ils intégrés dans leur pays d'origine? Personne ne le sait. À Régina, ils vivront avec tous les autres apprentis Mounties. Sans doute

pas un gros changement pour eux, mais pour les autres, nos locaux, un dépaysement certain.

Le caporal Lavergne explique que la GRC n'est pas à ses débuts dans la formation de policiers étrangers. Récemment, une douzaine de policiers Tchèques sont venus prendre des cours. Il s'agissait de policiers instructeurs de ce pays. Il a fallu utiliser des traducteurs.

L'École de formation de la GRC, que certains appellent l'Académie, a aussi reçu douze policiers de Catalogne. Et le caporal Lavergne d'hésiter. « Des Espagnols... Mais surtout des Catalans... Nous avons beaucoup discuté de certaines notions de nationalité, c'était très intéressant. » Avec les Catalans, comme avec les Haïtiens, les interprètes ne seront pas nécessaires. Les futurs policiers du président Jean-Bertrand Aristide vont recevoir leur formation en français, même à Régina.



BAGUE SAPHIR

Saphirs magnifiquement accentués de diamants Birks et sertis dans de l'or 14 carats. Avec le collier et les boucles d'oreilles assortis, créez votre propre ensemble. De notre propre atelier d'orfèvrerie Birks.

Bague 495 \$

Valeur de remplacement: 800 \$



BIRKS

1240, SQUARE PHILLIPS, 397-2511 • CENTRE FAIRVIEW POINTE-CLAIRE, 697-5180
CENTRE ROCKLAND, 341-5426 • CARREFOUR LAVAL, 688-3431
MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD, 465-3350 • PROMENADES ST-BRUNO, 461-0011

Patricia Viel

À LA FINE POINTE DU DIAMANT

Venez admirer la toute nouvelle Collection de Patricia Viel, Designer chez Birks, dont deux oeuvres ont été primées dans le cadre du prestigieux concours canadien «Au delà de la tradition».

Un véritable plaisir pour les yeux : vingt bijoux mettant en évidence l'avant-gardisme et la polyvalence des diamants.

Ne manquez pas cet évènement chez Birks, Square Phillips les 22, 23 et 24 septembre.



BIRKS

SONDAGE GALLUP

Drogues au travail: 60 p. cent des Canadiens en faveur du dépistage

■ Six Canadiens sur 10 (60 p. cent) sont d'avis que les employeurs devraient être autorisés à faire subir à leurs employés des tests de dépistage des drogues illégales. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport à la proportion de 53 p. cent établie par l'Insti-

tut Gallup en 1992 et de 52 p. cent en 1986. À l'heure actuelle, 36 p. cent des Canadiens pensent que les employeurs ne devraient pas être autorisés à faire subir ces tests, tandis que 3 p. cent ne formulent aucune opinion.

La question a fait les manchettes récemment, l'Association canadienne des libertés civiles ayant saisi la Commission canadienne des droits de la personne du programme obligatoire de dépistage de drogue institué pour ses employés par la Banque Toronto-Dominion. La Commission décida que cette mesure, bien qu'indiscrète, était légale, mais qu'elle n'était applicable que dans ce cas particulier et ne s'étendait pas automatiquement aux autres milieux de travail.

C'est dans les provinces de l'Atlantique que l'appui au dépistage de l'usage de drogues dans le milieu de travail est le plus prononcé (68 p. cent), et en Ontario et en Colombie-Britannique qu'il l'est le moins (58 p. cent). Il s'établit à 61 p. cent au Québec et à 63 p. cent dans les provinces des Prairies.

Par ailleurs, ce sont les personnes du sexe masculin, les personnes plus jeunes et celles qui possèdent une instruction supérieure qui sont les moins susceptibles d'approuver le dépistage des drogues dans le milieu de travail.

L'Institut Gallup a cherché par ailleurs à savoir si les Canadiens considéraient comme épidémique l'usage illégal des drogues dans leur pays. Soixante-quinze p. cent de la population a répondu par l'affirmative (proportion virtuellement identique à celle des sondages de 1986, 1989 et 1992), tandis que 22 p. cent ne discernaient pas d'épidémie et que 4 p. cent n'avaient pas d'opinion.

Comme pour la question précédente, c'est dans les provinces de l'Atlantique que la perception d'une épidémie est la plus forte.

Enfin, en ce qui a trait à l'âge, au niveau d'instruction et au sexe, ce sont les personnes plus âgées, de sexe masculin et possédant une instruction supérieure qui ont le plus tendance à penser que l'usage illégal des drogues au Canada a pris les proportions d'une épidémie.

Les conclusions du sondage se fondent sur 1012 interviews effectuées entre le 1er et le 7 septembre 1994 auprès de Canadiens âgés de 18 ans et plus. Un échantillon de cette ampleur donne des résultats exacts à 3.1 p. cent près dans 19 cas sur 20. La marge d'erreur est plus élevée pour les régions, par suite de l'importance moindre de l'échantillonnage; par exemple, les 269 interviews effectuées au Québec ont engendré une marge d'erreur de 6 p. cent dans 19 cas sur 20.

Jugement reporté dans l'affaire Champagne

Presse Canadienne
BAIE-COMEAU

■ Le jugement dans la cause de Jeannette Brochu-Champagne, cette grand-mère accusée d'enlèvement, de séquestration et de complicité d'enlèvement a été une fois de plus repoussé.

Le procureur de l'accusée, Me Jacques Normandeau, n'a pu représenter sa cliente hier au palais de justice de Baie-Comeau. Il a fait savoir au juge Sarto Cloutier qu'il ne pouvait être présent en raison de sa participation à une assemblée du comté du Barreau du Québec.

Le juge Cloutier a dit regretter que ce dossier traîne en longueur. Le jugement a donc été reporté au 19 octobre.

La mère de Jocelyne Champagne, âgée de 74 ans, s'était rendue aux policiers le 9 mars dernier, après une fugue de deux ans et demi avec sa petite-fille Caroline.

BRAULT & MARTINEAU

le meilleur choix en électronique!
Bénéficiez des conseils de nos experts et de 34 ans d'expérience.

PAYEZ en JUIN '95

AUCUN DÉPÔT, PAIEMENT, NI INTÉRÊT avant JUIN 1995*

29" STÉRÉO
36 MOIS GARANTIE
ENTRÉE S-VHS
SHARP
● Entrée audio / vidéo
● Sortie audio variable
● Télécommande universelle
Service à domicile et livraison gratuite
799\$

21" STÉRÉO
36 MOIS GARANTIE
ENTRÉE S-VHS
SHARP
● Télécommande universelle
● Entrée audio / vidéo
● Sortie audio variable
Service à domicile
Livraison gratuite
399\$

12" STÉRÉO
36 MOIS GARANTIE
ENTRÉE S-VHS
SHARP
● Télécommande universelle
● Entrée audio / vidéo
● Sortie audio variable
Service à domicile
Livraison gratuite
269\$

SHARP
● 181 canaux
Service gratuit
269\$

26" STÉRÉO
36 MOIS GARANTIE
ENTRÉE S-VHS
SHARP
● Sortie audio variable
● Entrée audio / vidéo
● Minuterie d'arrêt
Service à domicile
Livraison gratuite
549\$

CARROUSEL 5 CD 599\$
SHARP
CHAÎNE STÉRÉO
● Égaliseur graphique à 5 bandes
● Magnétocassette double
Service et livraison gratuits

SHARP
CAMESCOPE 8 MM
● Zoom motorisé 12x
● Mise au point automatique
● 1 lux
Service gratuit
799\$

SHARP
● Sortie audio variable
● Entrée audio / vidéo
● Minuterie d'arrêt
Service à domicile
Livraison gratuite
289\$

LECTEUR CD 279\$
SHARP
MICROCHAÎNE STÉRÉO
● Télécommande
● Magnétocassette double
● Circuit X-Bass
Service gratuit

SHARP
MAGNÉTOSCOPE
● Verrouillage
● Programmation trilingue
Service gratuit
159\$

SHARP
TÉLÉPHONE SANS FIL
● 10 canaux — Clavier lumineux
● Code de sécurité numérique
Service gratuit
149\$

RADIO-CASSETTE SHARP
● Magnétocassette double
● Enceintes à 2 voies
Service gratuit
99\$

SHARP
MICRO-ONDES 0,6 PI.CU.
● 600 watts
● Décongélation «Express»
Service gratuit
159\$

SHARP
VIEWCAM 8 MM
● Écran couleur à ACL de 3 po.
● Objectif articulé pivotant sur 270°
● Zoom motorisé à 12x
Service gratuit
1219\$

SHARP
CHAÎNE STÉRÉO
● Carrousel 3 CD
● 10 watts par canal
● Circuit X-Bass
Service gratuit
299\$

CENTRE DE LIQUIDATION
6600, Place Marlon
(Série RS, Métropolitain est)
Tél.: 881-9400
Non-disponible en C.B.L.

LAVAL
1770, Boul. Des Laurentides
(Coin St-Martin)
Tél.: 647-3210

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3345, Boul. Des Sources
(Coin Roberval)
Tél.: 685-3572

LASALLE
1130, Dollard
(Près du boul. de La Verendrye)
Tél.: 364-6110

LONGUEUIL
3245, Chemin Chamblé
(Coin Roberval)
Tél.: 679-1260

ST-LÉONARD
6075, Jean-Talbot est
(Près des Gds. d'Anjou)
Tél.: 254-9455

BROSSARD
8220, Boul. Taschereau
(Coin Pelletier)
Tél.: 465-5544

POINTE-AUX-TREMÈRES
12605, Ste-Félicité est
(Près du Télécentury)
Tél.: 640-6446

HULL
217, Montcalm
(Coin St-Joseph)
Tél.: (819) 771-6611

ROCK FORT
4275, Boul. Desjardins
(Coin Grégoire)
Tél.: (819) 562-4242

Quantité limitée sur certains items. Achats minimum requis de 500\$ meubles/électroniques et 200\$ électro-ménagers. Ne payez que les taxes de vente. Sujet à l'approbation du crédit. *Taxes déduites, paiement, ni intérêt si payé en moins de 12 mois.

MasterCard VISA

PROCUREZ-VOUS LA CARTE BRAULT & MARTINEAU

En bref

Aérosol poivré

■ La Coalition démocratique-Montréal écologique propose que la police de la CUM adopte l'aérosol poivré comme solution de rechange aux armes à feu dans certaines situations, afin d'éviter des bavures policières. C'est l'une des propositions contenues dans le premier volet de la plateforme électorale de la CDME publiée mardi et concernant la sécurité publique. La CDME réclame également plus de pouvoirs pour la Commission de la sécurité publique de la CUM, une instance où siègent des conseillers municipaux. Pour la CDME, la Commission devrait être en mesure de décider réellement des politiques du service de police de la CUM.

YANN PINEAU

■ Le programme de mesures alimentaires destiné aux élèves provenant de milieux défavorisés ne sera pas en mesure de répondre à la demande dans plusieurs écoles de la CECM.

C'est ce qu'a déclaré Richard Théoret, commissaire dans Centre-Sud, au conseil de la CECM, hier soir, en se basant sur un bilan des mesures alimentaires en milieux défavorisés adopté par le conseil.

Dans ce bilan, on constate que le classement des écoles les plus défavorisées a été modifié depuis l'an dernier. Ce changement est dû à la mise à jour de données de Statistique Canada sur la pauvreté à Montréal.

Selon ces données, le nombre de ménages sous le seuil de la pauvreté a fait un bond de 25 p. cent entre 1981 et 1991, date du dernier recensement. Constatant cette hausse, M. Théoret et plusieurs organismes communautaires se demandent pourquoi les budgets alloués à certaines écoles situées dans des milieux défavorisés ont baissé.

«A l'école Marguerite-Bourgeoys, dans le quartier Centre-Sud, les fonds du programme de mesures alimentaires passeront de 57 000 \$ à 30 000 \$. Cet argent permet de servir un dîner ou une collation à 135 élèves, pendant la plus grande partie de l'année scolaire», indique Jacques Lachance, responsable du programme à Pro-

jet 80, un organisme qui assure la distribution des repas.

L'an dernier, 61 écoles de la CECM situées dans des quartiers défavorisés ont pu obtenir une part du budget global de 2,6 millions destinée aux mesures alimentaires. Plus de 5 000 élèves ont bénéficié de ces mesures dans les réseaux primaire et secondaire.

Pour Richard Théoret, cette situation est un véritable scandale: «L'école Marguerite-Bourgeoys accueille l'une des populations les plus défavorisées de Montréal. Pourtant, on coupe de plus de 40 p. cent son budget du programme de mesures alimentaires.»

«Je ne conteste pas les chiffres de Statistique Canada. Mais, il me semble qu'on pourrait attendre

de voir le nombre d'inscriptions effectives au programme au lieu de se baser sur des projections statistiques», explique M. Théoret en soulignant qu'on connaîtra le nombre exact d'inscriptions le 30 septembre.

Pour Robert Cadotte, commissaire dans Hochelaga-Maisonneuve, les chiffres de Statistique Canada sur la pauvreté peuvent surprendre, mais ils reflètent relativement fidèlement la situation.

«Les chiffres basés sur les recensements servent à faire des projections sur dix ans. Entre 1981 et 1991, la situation a évolué. Il est tout à fait possible qu'il y ait actuellement moins d'enfants défavorisés à l'école Mar-

guerite-Bourgeoys que les années précédentes. La pauvreté se déplace dans la ville», explique M. Cadotte.

Denise Soucy-Brousseau, commissaire et dirigeante du COURS (un nouveau parti scolaire), s'est déclarée «heureuse que l'école Marguerite-Bourgeoys ait moins d'argent cette année, parce que cela veut dire qu'il y a moins de pauvres!»

Seul contre tous les autres commissaires, M. Théoret s'est refusé à concevoir que la pauvreté ait baissé à l'école Marguerite-Bourgeoys. Il attendra d'avoir le nombre précis d'inscriptions au programme de mesures alimentaires pour revenir à la charge.

Le vrai cinéma maison...

1299\$

Resentez la différence

6 HAUT-PARLEURS **psb SPEAKERS**

- Le vrai système «Surround»;
- Une paire de haut-parleurs principaux;
- Une paire de haut-parleurs à effets;
- Un haut-parleur de centre (haute qualité);
- Un caisson à sous-graves pour l'impact cinéma;
- Un récepteur AM/FM stéréo avec 6 modes d'effets «Surround» incluant le Dolby Pro-Logic;

YAMAHA RXV-480

audio centre

Garantie prolongée de 5 ans

audio centre

Montréal: 5260, rue Sherbrooke Ouest (514) 482-4420
Brossard: 8080, boul. Taschereau Ouest (514) 466-1999
Laval: 1970, boul. Le Corbusier (514) 687-3627
Ottawa: 1493, Merivale Road (613) 733-2923

FINANCEMENT DISPONIBLE

ÉCONOMISEZ

100\$

UN RABAIS Super Emballant!

Rendez-vous dès maintenant chez votre détaillant IBM ou Ambra!

486DX 33MHz 4 Mo/212 Mo Ambra multimedia Écran couleur SVGA complet. La technologie multimedia la plus récente, comprenant la reconnaissance vocale, un lecteur de CD-ROM et plus encore. Garantie de 1 an comprise*.	486SX 25MHz 4 Mo/170 Mo Ultraportatif Ambra Écran monochrome de 8,2 po. À 1,8 kg, c'est le bloc-notes le plus léger qui soit. Garantie de un an d'échange de bloc-notes*.	486SX 33MHz 4 Mo/253 Mo PS/1 IBM multimedia Écran couleur SVGA complet. Un ordinateur familial complet et prêt à fonctionner. Garantie de 3 ans comprise*.	486SLC 25/50 MHz 4 Mo/125 Mo ThinkPad IBM Écran monochrome de 9,5 po. Enfin, un bloc-notes puissant et économique. Garantie internationale de un an pour voyageurs*.	486SLC2 25/50 MHz 4 Mo/245 Mo EduQuest IBM Écran couleur SVGA complet. Le système idéal pour s'initier au multimedia. Garantie de 3 ans comprise*.	486SX 33MHz 4 Mo/212 Mo ValuePoint IBM Écran non compris. La qualité IBM à un prix exceptionnel. Garantie de 3 ans comprise*.
--	--	---	---	---	--

Achetez un PC ou un bloc-notes pour aussi peu que 1 599 \$!* (écran compris)

Obtenez un rabais de 100 \$ par la poste entre le 1^{er} août et le 15 octobre 1994.

Courez chez le détaillant agréé IBM ou Ambra le plus près de chez vous d'ici le 15 octobre 1994 et demandez quels ensembles spéciaux sont offerts pendant notre promotion "super-emballant". En achetant votre ensemble, vous recevrez une prime contenant un bon de réduction de 100 \$ sur le prix d'achat de l'ensemble. Vous recevrez aussi une des 25 000 cartes donnant droit à un prix instantané*. Qui vous révélera si vous avez gagné un équipement de golf (25 gagnants), un ballon de basket-ball officiel de la NBA (1 000 gagnants) ou l'un des milliers d'autres ballons ou balles Spalding. Chaque carte donne droit à un prix!

Sautez sur l'occasion et économisez 100 \$ sur un ensemble de produits PC dès aujourd'hui. Passez chez votre détaillant agréé Ambra ou IBM participant ou appelez IBM DIRECT au 1-800-465-7999, poste 586

IBM PC
Devancez la concurrence!

HelpWare
Tous nos ordinateurs Ambra et PC sont accompagnés du service HelpWare Avantage IBM, qui comprend la garantie et l'accès à vie à HelpPC IBM, ligne d'assistance téléphonique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce service d'assistance PC a été classé numéro 1 par USA Today*.

*Un ensemble comprenant un PS/2 E avec un processeur 486SLC2 25/50 MHz, 4 Mo de mémoire, un disque dur de 120 Mo et un écran couleur SVGA (non illustré) est offert à 1 599 \$. Un ensemble comprenant le bloc-notes ThinkPad 500 IBM avec un processeur 486SLC2 25/50 MHz, 4 Mo de mémoire, un disque dur de 85 Mo et un écran LCD rétroéclairé monochrome (non illustré) est offert à 1 599 \$. La garantie de 3 ans comprend un an de service sur place suivi de deux ans de service de compteur. Le service sur place peut ne pas être offert dans certaines régions éloignées. La garantie d'échange de bloc-notes de un an sur l'ultraportatif Ambra comprend le ramassage et le remplacement de la machine défectueuse. Demandez les détails à ce sujet. Les modèles ThinkPad IBM sont accompagnés d'une garantie internationale de un an pour voyageurs (garantie de 3 ans sur les modèles de la série 700). *Les ensembles de produits PC et les prix varient selon les détaillants. Passez chez votre détaillant pour voir quels sont les ensembles offerts. *Aucun achat n'est remboursable. Informations complémentaires dans les magazines. Vous pouvez demander une carte de prix instantané en écrivant à l'adresse indiquée dans les règlements des concours officiels chez les détaillants Ambra ou IBM participants. Ambra est une marque déposée d'IBM Canada Inc. IBM, EduQuest, HelpPC, HelpWare, PS/1, ThinkPad et ValuePoint sont des marques de commerce ou des marques déposées d'International Business Machines Corporation, utilisées sous licence par IBM Canada Ltd. Intel, 486SX, 486DX et le logo intel inside sont des marques de commerce ou des marques déposées d'Intel Corporation. Tous les autres noms de produit ou de marque sont des marques déposées ou des marques de commerce de leur entreprise de fabrication ou de commercialisation. *Source: USA Today, le 9 mars 1994.

PUISSANCE³



POUR ÉCOULER RAPIDEMENT L'INVENTAIRE 94 DE SÉRIE 3, VOS CONCESSIONNAIRES BMW DU GRAND MONTRÉAL VOUS FONT UNE OFFRE PUISSANTE.

Pendant tout le mois de septembre, les modèles 320i, 325i et Cabriolets 1994 vous sont offerts à un taux de location des plus bas.

3,9%*

Par exemple, pour une 320i, 6 cylindres, 2,0 litres vous ne paierez que

399\$**

Dépêchez-vous d'en profiter!
Passez sans tarder chez l'un des quatre concessionnaires BMW du Grand Montréal.



Montréal
Canbec Automobiles Inc.
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
731-7871

Laval
Boulevard St-Martin Auto Inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
667-4343/Mtl. 343-3412

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert Inc.
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
695-6662/343-3413

Rive Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard, Rive Sud 445-4555
Montréal 875-4415

*Offre de location à 3,9% limitée aux modèles de base 320i, 325i et Cabriolets en stock seulement, faites par l'entremise des services financiers BMW sur l'approbation du crédit. Taxes, transport, préparation, immatriculation, enregistrement et assurances en sus. Un dépôt de garantie de 1 mois de location sera exigé. Des frais de 12¢ le km seront exigés après 2 000 km par mois.

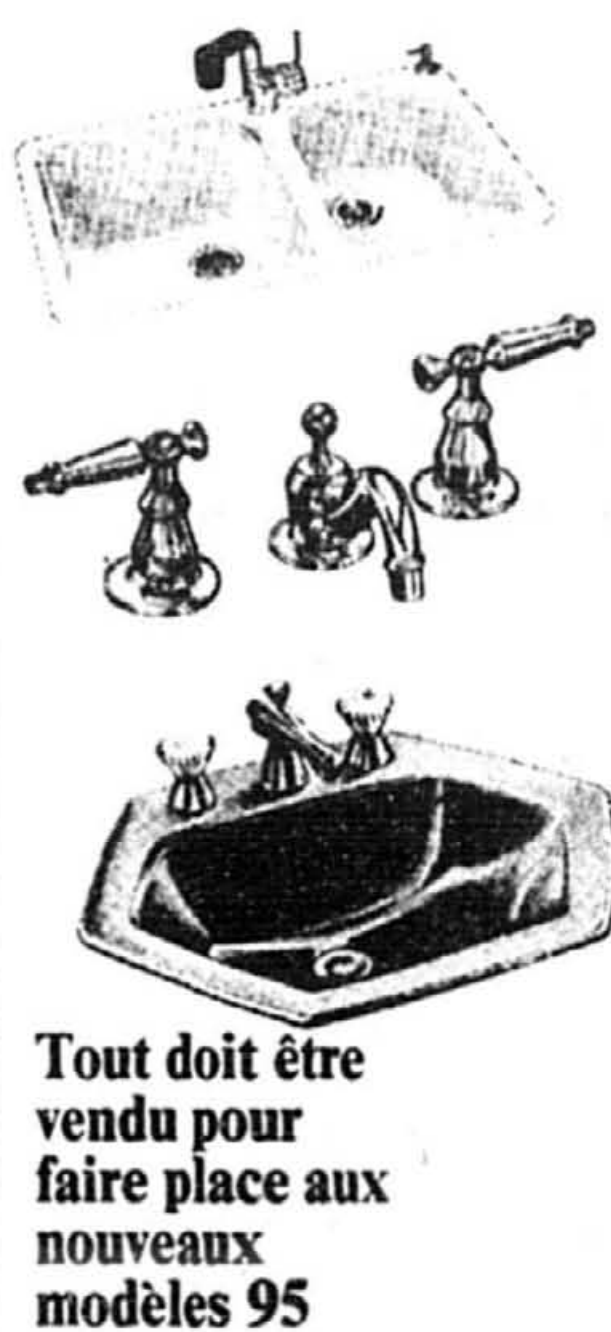
**Pour la 320i par exemple, prix de location basé sur un acompte de 6 300 \$ ou l'équivalent en échange et un terme de 36 mois avec option-achat. Livraison avant le 30 septembre 1994. Pour de plus amples renseignements, passez-rite voir l'un de vos concessionnaires BMW du Grand Montréal.

SOLDE ANNUEL D'ENTREPÔT DOMUS



Jusqu'au
31 octobre 1994
ou épuisement
de la marchandise

Venez acheter directement de notre
entrepôt, payez le prix du grossiste.



Tout doit être
vendu pour
faire place aux
nouveaux
modèles 95

Passez voir
notre salle de montre
de 11 000 pi car.

Bain régulier
à partir de **299\$**

Toilette
à partir de **99\$**

Lavabo Kohler
à partir de **89\$**

Cabinet de bain
à partir de **49\$**

Robinet pour salle
de bain ou pour la
cuisine
à partir de **149\$**

Évier de cuisine
et robinet
à partir de **199\$**

Céramique
à partir de **99\$**
pi car.

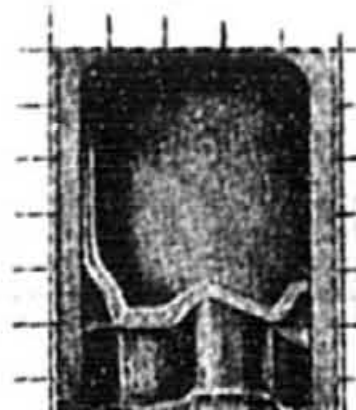
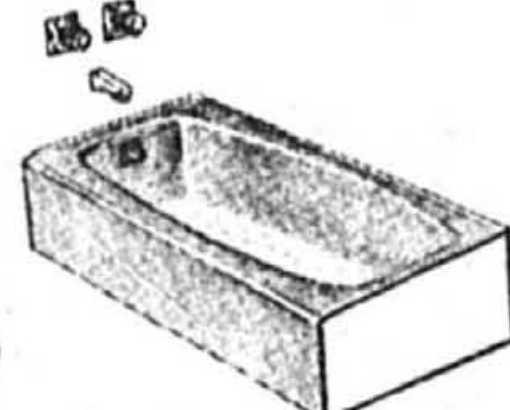
Marbre 6 x 12 ou
12 x 12, plusieurs
teintes.
à partir de **279**
pi car.

Module et comptoir
de cuisine à prix ré-
duits

Accessoires de salle
de bain, jusqu'à
60% de réduction

Serviette décorati-
ves et rideaux,
jusqu'à **40%** de
réduction

Achetez une
nouvelle cuisine et
obtenez un évier et
robinet GRATUIT
(détail en magasin)



Les plus belles
cuisines et salles
de bain
commencent ici.

DÉTAILLANT
KOHLER

DOMUS

4850, boul. des Sources, Dollard-des-Ormeaux 683-5270

Le soldat Dorion a suffoqué

Presse Canadienne
GAGETOWN

■ Un soldat québécois décédé à la base militaire de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, a accidentellement suffoqué, affirme un rapport du coroner.

Le soldat Stephen Dorion, de la base des forces armées de Valcartier, au Québec, se trouvait à la base de Gagetown pour des exercices. Il a été trouvé mort dans sa couchette le 20 août.

Le capitaine Jocelyne La-Roche a indiqué qu'on avait trouvé de l'alcool dans le sang de Stephen Dorion, mais les enquêteurs ne croient pas que cela ait contribué à son décès.

Des militaires québécois mèneront une enquête sur ce décès. Deux soldats québécois ont affirmé qu'il s'était consommé beaucoup d'alcool à la cantine de la base, la nuit de la mort du soldat. Mais un parent de celui-ci a dit que le jeune homme ne buvait pas beaucoup d'alcool.

Le bénévolat expliquerait les failles dans les normes pour les dons de sang

Ottawa veut harmoniser ses règlements avec ceux en vigueur aux États-Unis

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Si les normes canadiennes pour les dons de sang ne sont pas aussi rigoureuses que celles en vigueur aux États-Unis, c'est que les donneurs, ici, sont des volontaires et ne sont pas payés pour donner de leur sang, affirme la ministre de la Santé Diane Marleau.

Au Canada, a-t-elle dit, la seule raison pour donner du sang est d'ordre charitable, alors qu'évidemment, quand on paye les gens pour donner du sang, il y a des cas où le donneur a besoin de cet argent. C'est un état d'esprit différent.

Trois centres de la Croix-Rouge canadienne, ceux de Toronto et Sudbury en Ontario, et de Halifax en Nouvelle-Écosse, ont échoué de récentes inspections américaines.

La Food and Drug Administration américaine compte inspecter les 17 centres canadiens d'ici novembre.

Parmi les problèmes mentionnés, on a constaté que les donneurs canadiens n'étaient pas examinés pour voir s'ils portaient des marques de piqûres aux bras, ce qui pourrait indiquer qu'ils prennent des drogues



La ministre Diane Marleau.

par voie intraveineuse et qu'ils ne devraient pas donner du sang.

« Permettez-moi de vous rappeler que notre système est conçu pour fonctionner grâce à des donneurs volontaires, tandis que le système américain traite fréquemment avec des donneurs rémunérés », a déclaré Mme Marleau. Elle a ajouté que son ministère s'efforce de travailler avec la Croix-Rouge pour « harmoniser nos règlements de façon à prendre le meilleur des deux ».

Plusieurs années

On savait depuis plusieurs années que les normes canadiennes de tri des donneurs de sang différaient des critères américains. Mais cette différence a attiré plus d'attention récemment à la suite d'un changement des règlements américains. Tous les manufacturiers de produits sanguins doivent maintenant détenir un permis des États-Unis pour y envoyer du sang pour y être traité. Ce qui signifie que, tant que la Croix-Rouge ne satisfera pas aux critères américains, le plasma séparé du sang par un appareil spécial ne peut être traité aux États-Unis.

Les centres de la Croix-Rouge ont entrepris de modifier leurs procédures pour les rendre conformes aux standards américains.

5,8%

NISSAN

Financement garanti pour 48 mois sur tous les modèles Sentra DLX 4 portes, Altima et Maxima 1994.

*Sujet à l'approbation du crédit par NISSAN. Voir votre concessionnaire pour tous les détails.

Les PME de la Banque Nationale

«Félicitations à ces PME qui gagnent à entreprendre!»



Les PME
de la Banque Nationale

Trois entreprises ont su se démarquer dans la région Rive-Sud grâce à leur compétence et leur sens de l'innovation. La Banque Nationale, dans le cadre de son programme de reconnaissance des PME, honore ces artisans de notre force économique.

L'entreprise récipiendaire du PME d'or représentera la région Rive-Sud lors de la finale provinciale le 26 septembre prochain à Montréal.



Gilles Bissonnette
Vice-président
de la région

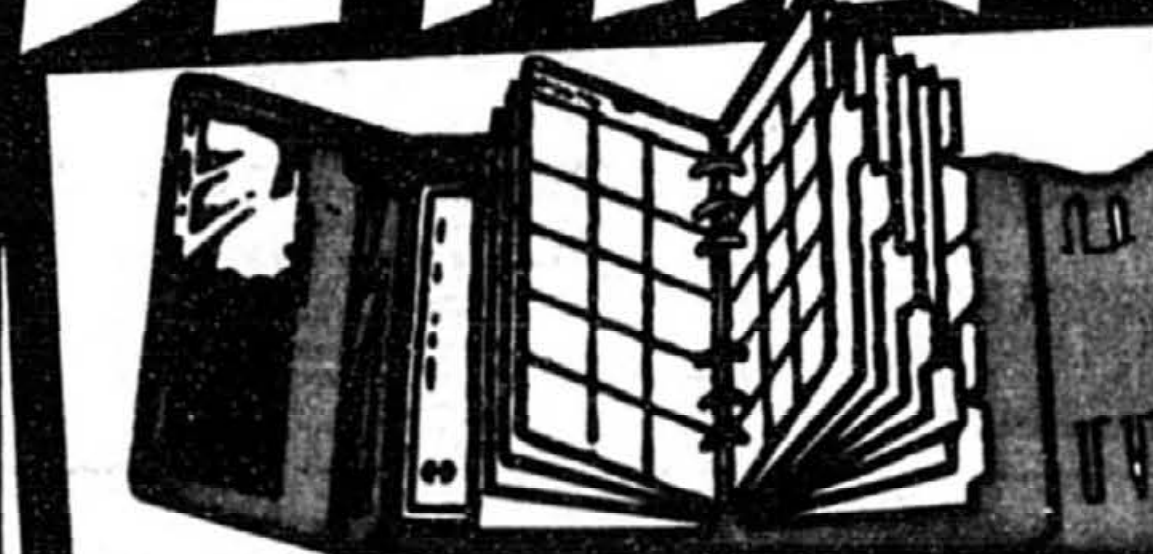


PME d'or
André Morissette, vice-président
Les Entreprises 3-Soft inc.

PME d'argent
Jacques Tremblay, président
Tremcar inc.

PME de bronze
Pierre Boudreau, directeur
Vision Informatique
de Boucherville

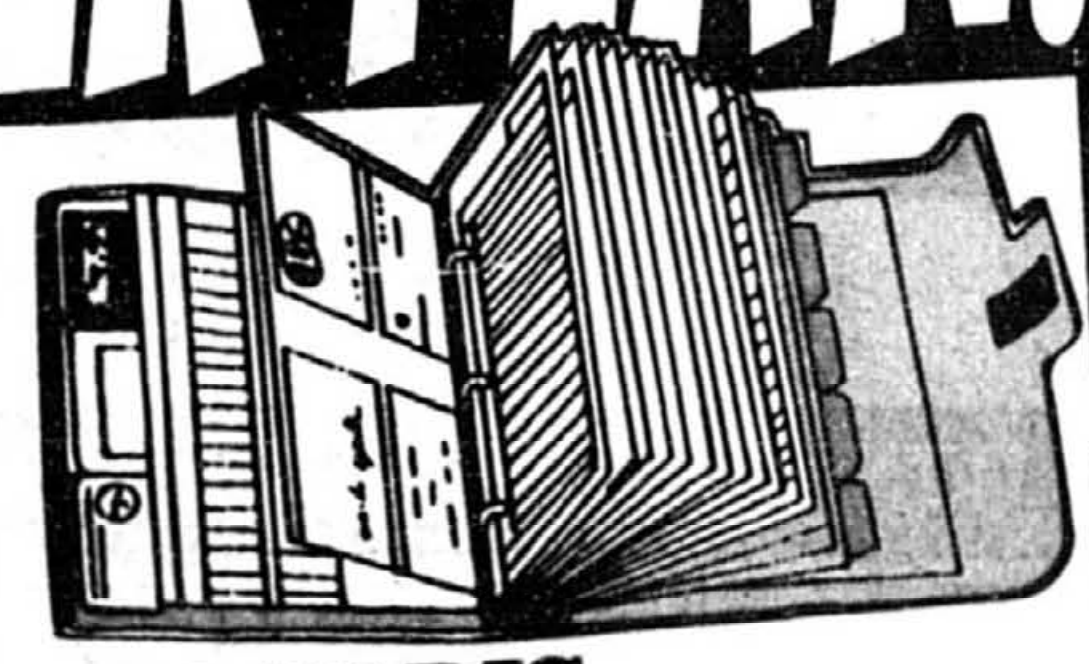
BUREAU EN GROS ÉCONOMIES DE PREMIER PLAN!



QUO VADIS
AGENDA HEBDO
"PRÉSIDENT"
DE LUXE

N°22886
Couverture en vinyle,
garnie de coins ton or.
Couleurs variées.

995



QUO VADIS
AGENDA HEBDO
"PRENOTE"
DE LUXE

N°22888
Section pour notes
quotidiennes,
répertoire
téléphonique/pour
adresses à
onglets.
Couverture en
vinyle.
8 1/2 x 12".

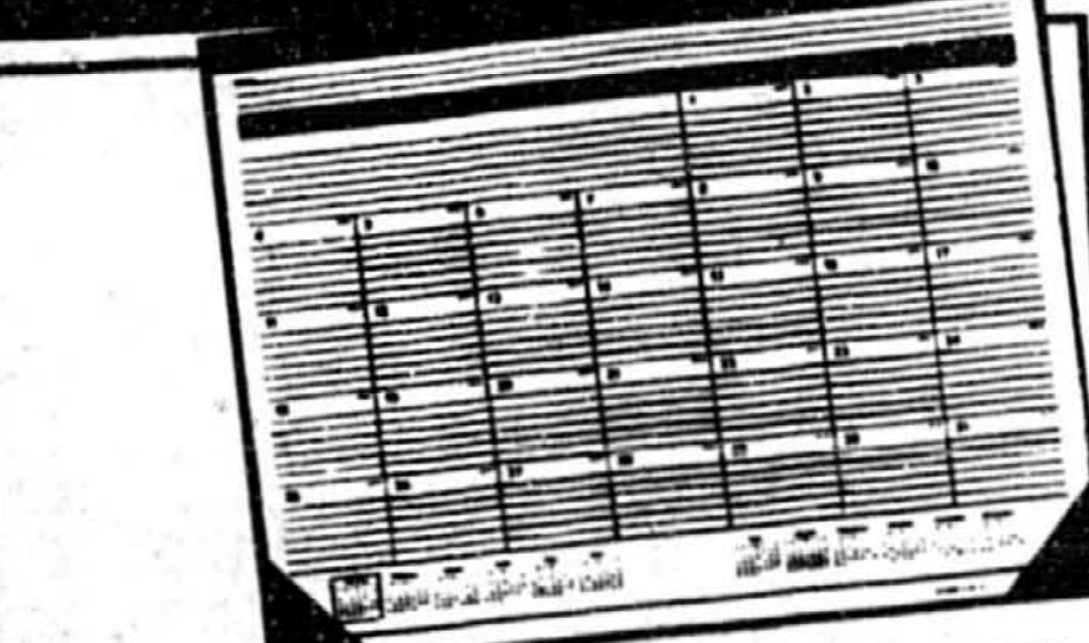
1699



BROWNLINK
BLOC-
CALENDRIER

N°21757
Feuilles amovibles
de grand format
5 3/4 x 8 1/2" vous
offrant beaucoup
d'espace pour écrire
des notes!
Format bilingue.

99¢



CALENDRIER
KEITH CLARK

N°21775
17 x 22". Format bilingue.
Sert de sous-main.

199

LIVRAISON GRATUITE

A L'ACHAT DE 50 \$ OU PLUS
(RÉGION DU MAGASIN SEULEMENT POUR DE PLUS
AMPLES RENSEIGNEMENTS, APPELEZ-NOUS)

BROSSARD	SHERBROOKE	POINTE CLAIRE	MONTRÉAL	LAVAL	ST-LAURENT	LASALLE	STOURE HOURS
5000 BOUL. TACHÉ (514) 445-2229	5555 BOUL. PORTLAND (514) 364-0591	5000 BOUL. LAC (514) 684-0684	5015 BOUL. LAC (514) 875-2379	5000 BOUL. LAC (514) 682-8274	5000 BOUL. LAC (514) 338-1832	7214 NEWBURN (514) 364-0591	5000 BOUL. LAC (514) 364-0591

TVA

BANQUE
NATIONALE
Notre banque nationale

La Presse

Les collectes de sang servaient de centres de dépistage du sida

La directrice générale du Centre de transfusion avait dû intervenir auprès de la Corporation des médecins

MARTHA GAGNON

Des médecins ont utilisé les cliniques de collecte de sang de la Croix-Rouge de Montréal comme centres de dépistage du virus du sida.

Témoignant à l'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada, le Dr Francine Décary, directrice générale et médicale du Centre de transfusion de Montréal, a déclaré qu'elle était intervenue à deux reprises auprès de la Corporation des médecins, en 1987 et en 1993, pour mettre fin à cette pratique et demander aux médecins de référer leurs patients aux cliniques de dépistage plutôt qu'aux cliniques de la Croix-Rouge.

« Nous avions eu suffisamment d'appels téléphoniques de médecins qui voulaient connaître les résultats des tests de leurs patients pour savoir que c'était un problème

bien présent », a-t-elle précisé. À son entrée au centre de transfusion en 1987, le taux de séropositivité chez les donneurs à Montréal était deux fois plus élevé que celui enregistré ailleurs au Canada.

En 1993, elle a de nouveau demandé la collaboration de la Corporation des médecins après avoir été avisée par des infirmières que des médecins semblaient encore se servir des collectes de la Croix-Rouge comme centres de dépistage.

Situation alarmante

Le Dr Décary était très préoccupée par le taux élevé de séropositivité. « Je cherchais de l'aide partout où je pouvais en trouver. » Elle raconte avoir passé plusieurs soirées devant une carte géographique de Montréal, épinglée au mur, à identifier les secteurs où il y avait le plus de donneurs séropositifs ou

présentant des risques élevés. En 1987, elle a fermé la clinique mobile de collecte de sang Berri-Dumontigny à cause des dangers de contamination.

Elle a aussi rencontré le directeur de C-SAM, le comité sida, pour lui demander d'inciter la communauté homosexuelle à s'abstenir de donner du sang. Le comité avait déjà distribué un dépliant invitant les homosexuels à la plus grande prudence. « J'avais l'impression que le message avait été compris. »

Dans un rapport en 1987, elle écrivait: « La situation de la séropositivité au service de transfusion est grave et nous nous devons de mettre en place des mécanismes pour corriger cette situation. Nous ne pouvons permettre à la Croix-Rouge de propager le sida. L'éducation est la meilleure arme. »

Dans son témoignage, le Dr Décary a

souligné que la Croix-Rouge avait de la difficulté à mener certaines enquêtes pour connaître l'utilisation qui avait été faite des dons de sang en raison du manque d'organisation dans les hôpitaux. Selon une étude, dans 154 cas, les établissements ont été incapables de dire si les produits sanguins fournis par la Croix-Rouge avaient été jetés, parce que périmés, ou s'ils avaient été transfusés.

« C'est très peu informatisé dans les hôpitaux. En 1994, plusieurs inscrivent encore l'information dans un petit cahier noir. » Toujours d'après cette étude, dans 11 cas, le médecin traitant d'un patient ayant reçu du sang contaminé, n'a pas répondu aux demandes d'information de la Croix-Rouge.

Concernant l'hépatite C, le Dr Décary avait demandé à la Croix-Rouge en 1989 qu'on utilise le test de dépistage en vigueur

aux États-Unis même s'il l'on ne disposait pas d'études scientifiques concluantes. « Mon point de vue était que si l'on appliquait le test aux États-Unis, on pouvait bien le faire au Canada. » Les autorités de la Croix-Rouge ont refusé.

Documents unilingues

Sur un autre plan, le Dr Décary s'est plaint du fait que les documents importants de la Croix-Rouge, comme ceux par exemple sur les procédures et opérations, n'étaient jamais traduits en français ou s'ils l'étaient, les délais de traduction étaient beaucoup trop longs. Selon elle, le personnel est le premier à souffrir de cette situation.

« J'ai finalement convaincu le siège social de produire des documents bilingues. » Elle espère recevoir les premiers exemplaires bientôt.

PLACE AUX SEULS VRAIS CRITIQUES DE CINÉMA: LA FAMILLE !



Ce week-end, Chevrolet vous fait profiter en famille du Grand Débrouillage^{MD} de SUPER ÉCRAN... dès samedi, à 15 h!



SUPER ÉCRAN
LA TÉLÉ DU CINÉMA

Surveillez l'encart dans votre journal de samedi et découvrez l'horaire des 16 films débrouillés que la TÉLÉ DU CINÉMA vous réserve!

À la demande générale :
de l'action, du suspense, du rire et beaucoup plus
pour toute la famille!

Et ne manquez surtout pas
LE GRAND CONCOURS CHEVROLET
En octobre prochain, à titre d'abonné de **SUPER ÉCRAN**,
vous pourriez gagner une rutilante Lumina 1995
d'une valeur approximative de 23 000 \$!
(Détails de participation sur
les ondes du Grand Débrouillage.)



**CE WEEK-END, C'EST
LE GRAND DÉBROUILLAGE DE SUPER ÉCRAN
SIGNÉ CHEVROLET**

MD Marque déposée de Super Écran

5,8%

NISSAN

Financement garanti pour 48 mois sur tous les modèles Sentra DLX 4 portes, Altima et Maxima 1994.

*Sujet à l'approbation du crédit par NCFI. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

GRAND SOLDE
de
THERMOPOMPES

Éconoprix à compter de

3 495 \$

Le seul centre de
liquidation de
thermopompes à Montréal

- Aucun conduit • Aucun bruit
- Télécommande exclusive "I Feel"
- Consommation d'électricité réduite
- Installation facile
- Confort dans toute la maison

ECONO
TECHMr. SLIM
CLIMATISER L'HYPODROME
MITSUBISHI ELECTRIC
TÉLÉPHONEZ DÈS
MAINTENANT AU
733-1414Que feront les pauvres
si l'on réduit les
programmes sociaux?Presse Canadienne
OTTAWA

■ Couper dans les programmes sociaux pourrait entraîner une aggravation de la criminalité, de la prostitution et de la consommation de drogues, prévient l'auteur d'un rapport sur la pauvreté.

Si les personnes à faibles revenus n'ont pas accès à davantage d'emplois bien rémunérés, elles n'auront plus beaucoup de choix si les gouvernements réduisent leurs déficits budgétaires en s'abstenant dans les programmes sociaux.

C'est ce qu'a affirmé mercredi le directeur exécutif intérimaire

du Conseil canadien de développement social, M. David Ross, en entrevue.

«S'il n'y a pas de travail pour eux, que vont-ils faire? Ils vont soit voler, soit vivre de l'assistance sociale. Il n'y a qu'à se servir de son bon sens. S'il n'y a pas d'emplois, et qu'on prive les gens d'une aide sociale minimale, quelles options leur reste-t-il?»

«Soit ils s'exposent à la faim ou à la mort, soit ils recourent à des moyens clandestins, commencer à vendre de la drogue ou à se prostituer.»

Plus d'un ménage sur cinq au Canada vivait sous le seuil de la pauvreté en 1991, soit environ la même proportion qu'en 1973, affirme le rapport de 140 pages du Conseil sur la pauvreté au Canada.

Mais si l'on tient compte de l'accroissement de la population pendant cette période, ce sont 2,8 millions de ménages qui vivaient dans la pauvreté en 1991, contre 1,7 million en 1973.

Les définitions de la pauvreté sont nombreuses. Pour sa part, le Conseil fixe le seuil de pauvreté à la moitié du revenu familial moyen au Canada, ajusté selon la taille de la famille.

En vertu de cette définition, le seuil de pauvreté, cette année, est de 13 770 \$ pour une personne seule, 27 540 \$ pour une famille de trois personnes et 45 900 \$ pour une famille de sept personnes.

M. Ross a insisté pour dire que ce sont les pertes d'emplois, et non des programmes sociaux désuets, qui sont responsables de la plus grande pauvreté.

Pour réduire les dépenses sociales, il faut créer plus d'emplois, recommande-t-il.

Médicaments
pour
provoquer
l'ovulation:
risque de cancer
des ovairesReuter
BOSTON

■ Des chercheurs ont observé, à partir d'une évaluation de plus de 3800 femmes soignées pour infertilité, que celles qui ont pris à plusieurs reprises des médicaments pour provoquer l'ovulation courent un risque accru de développer un cancer des ovaires.

L'étude, dont les résultats sont rendus publics dans l'édition d'aujourd'hui du New England Journal of Medicine, a démontré que 11 femmes ont développé un cancer des ovaires de sept à 18 ans après avoir été soignées avec des médicaments destinés à provoquer l'ovulation.

Dans l'ensemble, on a constaté que chez ces femmes, le taux de cancer des ovaires était deux fois plus élevé que pour la population en général.

Cependant, quand les chercheurs ont examiné de plus près les résultats, ils ont réalisé que le risque dépendait du nombre de traitements reçus.

Les femmes qui avaient pris du clomifène, un médicament utilisé pour traiter la stérilité, pendant moins d'un an, ne couraient pas de risque plus élevé de contracter un cancer. Mais celles qui avaient pris le médicament pendant 12 mois ou plus couraient un risque 11 fois plus élevé que prévu.

Le clomifène, commercialisé sous l'appellation Clomid, est fabriqué par Mario Merrell Dow Inc.

Les résultats des travaux sont préliminaires, et des études plus poussées sont requises pour déterminer si le lien entre le médicament et le cancer est réel, ont dit les chercheurs, qui ont travaillé sous la direction de Mary Anne Rossing, de l'Université de Washington, à Seattle.

Dans un éditorial publié dans le New England Journal of Medicine, Alice Whittemore, de la faculté de médecine de l'Université Stanford, soutient qu'il faut replacer ces résultats dans un contexte plus large. Si les traitements à l'aide de clomifène font doubler ou tripler le risque de cancer, il faut rappeler que le risque, pour des femmes stériles, de développer ce type de cancer est de quatre à cinq p. cent. Par comparaison, le risque de contracter un cancer du sein pour une Américaine moyenne atteint 12 p. cent.

Il faut aussi tenir compte des avantages de la grossesse, qui semblent réduire les risques de cancers des ovaires, du sein et de l'endomètre.

LE
GRAND
SOLDE
Rentrée
des
classiques
Jusqu'à
60%
de rabais!NOS PRIX SONT IMBATTABLES!
COMPAREZ, VOUS SEREZ CONVAINCU

Économisez jusqu'à 60 %

Plus de 100 modèles et styles différents.
La plus grande collection de draps en percale et supercale, écredons, housses de duvet, accessoires et parures de fenêtres assortis...

Wamsutter Dan River Cressett CANNON
télal MAREX lawrence Hutterast Springmaid

Draps en percale de marques réputées

Simple	Double	Grand
5,95 \$	8,95 \$	12,95 \$

Ens. de draps en percale	Ens. de draps en supercale
180 fils po ²	200 fils po ²
Simple 16,95 \$	Simple 24,95 \$
Double 26,95 \$	Double 34,95 \$
Grand 32,95 \$	Grand 44,95 \$
Très grand 47,95 \$	Très grand 59,95 \$

Écredons « American Mills »

TOUS FORMATS 29,95 \$

BAIN

CANNON et Stevens

Serviettes de bain

5,95 \$

MARTEX Serviettes Luxor Pima

Bain	Essuie-main	Débarbouillette
9,95	5,95	2,95

Tapis de bain CANNON 4,95 \$

Rideau de douche D.P.C. 6,95 \$

Sorties-de-bain longues de CANNON

Ratine épaisse, couleurs variées 29,95 \$ ch..

Serviettes de plage colorées 7,95 \$ ch.

PORCELAINE - CRISTAL - CADEAUX

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 60 %

SUR TOUTES LES MARQUES RÉPUTÉES!

MIKASA • STUDIO NOVA • BODA • NORITAKE • VILLEROY ET BOCH • ILADRO LENOX
ROYAL D'ARTON • ROSENTHAL • WEDGWOOD • SPODE • LIMOGES PFALTZGRAF
GUY DEGRENNE • RETROUVE • SERVICE DE VAISSELLE • VERRES À PIED EN CRISTAL
COUTELLERIE • PIÈCES DE SERVICE EN ARGENT • ET PLUS ENCORE...

USTENSILES DE CUISINE

Le plus grand choix à Montréal

Ens. Prima 7 pces. cour. 120 \$

Solde 59,95 \$ GARANTI À VIE!

LAGOSTINACI FAGOR

demegre

Cuisinart

STUDIO NOVA • MIKASA

CHRISTOPHER STUART

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 55 %

Choix de plus de 30 motifs, allant au

four micro-ondes et au lave vaisselle.

Service 20 pièces (pour 4)

de 59,95 \$ à 119,95 \$

Maison Blanche service 20 pièces

Notre prix 58,95 \$

MATELAS

PLUS DE 100 MODÈLES ET FORMATS au choix!

Sealy Posturepedic

- Posture Tech Coil® - support maximal
- Construction Steel span
- Edgeguard® - 10% plus d'espace utilisable

SIMMONS Beautyrest

- Ressorts individuels pour un confort et un support incomparables

PAS DE TAXES! Livraison gratuite!

BON-RABAIS - JUSQU'À 60 \$ de rabais

sur tous les ensembles SIMMONS Beautyrest et SEALY Posturepedic

Ens. simple 30 \$ de rabais! Ens. grand 50 \$ de rabais!
Ens. double 40 \$ de rabais! Ens. très grand 60 \$ de rabais!

Un seul coupon par client. Durée limitée.

Sealy Monte Carlo	SIMMONS Evasion	Sealy POSTUREPEDIC	SIMMONS Beautyrest
99\$ ens. 149 \$	199\$ ens. 299 \$	299\$ ens. 429 \$	389\$ ens. 599 \$
129\$ ens. 199 \$	239\$ ens. 369 \$	399\$ ens. 539 \$	499\$ ens. 749 \$
169\$ ens. 269 \$	269\$ ens. 399 \$	449\$ ens. 649 \$	549\$ ens. 799 \$
LITS EN LATEX ET EN FER		669\$ ens. 899 \$	699\$ ens. 999 \$

MATELAS À PARTIR DE 36,95 \$

PROGRAMME
CLUB DES MEMBRES
PRIVILÉGIÉSAucun frais d'adhésion
Aucun achat requis
Voir détails en magasin

1er prix

INFINITI
Infiniti rive sud
Un membre du Groupe automobile Sam Eltes
Une valeur de 27 000 \$

2e prix

Une valeur de 4 500 \$
SHARP

3e prix

Un voyage pour 2 au
Superclub Varadero à Cuba.
Vacances Canadiennes
SuperClubs

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON

LINEN CHEST

Nos prix sont imbattables • Comparez, vous serez convaincu

ROCKLAND

341-7810

LES PROMOTEURS DE LA

CATHÉDRALE

SUE VAILLANT UNIVERSITÉ 282-9525

CHACQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Nous sommes convaincus que nos
prix sont les plus bas! Si vous trouvez
la même marchandise ailleurs à plus
bas prix, nous respecterons non
seulement ce prix mais nous vous
accorderons un rabais
additionnel de 10%

Saint-Luc se tourne vers les chirurgies d'un jour

PIERRE GINGRAS

■ L'hôpital Saint-Luc a modifié de façon radicale sa façon de fonctionner au cours des six derniers mois en traitant plus de 3 000 cas de chirurgie nécessitant moins d'un jour d'hospitalisation.

Selon le directeur général de l'hôpital, M. Jean Leblanc, le nombre de cas de « chirurgie d'un jour », comme on dit dans le milieu, devrait atteindre 8 000 l'an prochain et même 10 000 par année à partir de janvier 1996, lorsque de nouveaux locaux bientôt en construction seront disponibles.

La direction de l'hôpital annonçait hier la construction d'une nouvelle salle d'hémodynamie (une méthode de diagnostic et de traitement des maladies cardiovasculaires), le réaménagement du département de radiologie, des laboratoires et des installations de médecine nucléaire ainsi que l'agrandissement de son centre de recherche dont la superficie doublera. Certains des travaux ont commencé il y a quelques mois et tous ces nouveaux équipements devraient être disponibles en 1996.

Il s'agit d'un investissement global de 15 millions dont 80 p. cent provient de dons obtenus par la Fondation de l'hôpital Saint-Luc, le reste du financement étant assuré par le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux. « Non seulement ces équipements étaient nécessaires mais ils nous permettront d'être plus efficace, de répondre à notre mission d'hôpital universitaire, et d'offrir encore plus de services de chirurgie d'un jour », a confié M. Leblanc.

Cette formule en vogue aux États-Unis (50 p. cent de la pratique en milieu hospitalier) et en Colombie-Britannique (40 p. cent) représente seulement 25 p. cent des actes chirurgicaux au Québec, surtout dans les hôpitaux anglophones.

Dans le passé, les patients étaient hospitalisés durant quelques jours pour subir tous les examens médicaux nécessaires, puis l'intervention chirurgicale. Aujourd'hui, le malade se présente sur rendez-vous pour ses examens puis il revient à l'hôpital à une date précise pour y subir son intervention. Il quitte l'hôpital quelques heures après le travail du chirurgien ou du médecin mais il peut recourir en tout temps à l'hôpital en cas de complications grâce à un numéro de téléphone spécial. C'est la chirurgie d'un jour.

Rappelons toutefois que la très grande majorité de ces cas sont mineurs et qu'une petite proportion des patients doivent être traités dans le bloc opératoire. Les salles de chirurgie de Saint-Luc ne peuvent recevoir que 30 patients par jour. « Non seulement cette façon de faire permet des économies substantielles, indique le directeur général, mais elle est grandement appréciée par les patients dont le séjour à l'hôpital est réduit au minimum. »

Affilié à l'Université de Montréal, l'hôpital Saint-Luc compte environ 400 médecins et 3 000 employés et professionnels. Les patients disposent de 700 lits. L'an dernier, la clinique externe a traité 169 000 patients, la salle d'urgence, 47 000 et 19 300 malades ont été hospitalisés. Selon la direction, le nombre de patients traités en cliniques externes a connu une hausse de 10 p. cent en cinq ans. Au cours de la même période, la salle d'urgence a reçu trois fois plus de patients ayant des problèmes de santé mentale.

Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer

Associated Press
PARIS

■ Pour sensibiliser le grand public à la maladie d'Alzheimer et la distinguer du simple vieillissement cérébral avec lequel elle est trop souvent confondue, l'OMS avait organisé hier la première journée mondiale consacrée à la plus fréquente des formes de démence sénile. Une expérience que l'organisation compte renouveler chaque année.

La maladie d'Alzheimer se caractérise par une dégénérescence des cellules du cerveau. Plus de 15 millions de personnes dans le monde sont actuellement touchées.

Depuis peu, les hôpitaux publics français disposent du premier médicament utilisé contre cette maladie, la tacrine. L'irruption d'une telle maladie est à l'origine de graves perturbations familiales. Ce parent proche qui ne reconnaît bientôt plus son conjoint et devient dépendant de ses enfants, représente une lourde épreuve que le malade traverse avec sa famille. L'un et l'autre doivent être soutenus.



Dans l'ordre habituel, MM. Marc Renaud et Sylvain Demers et Mme Pascale Samoisette.

Examen national d'admission C.M.A.

UNE QUÉBÉCOISE RAFILE LA PREMIÈRE PLACE AU CANADA

LE M. FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE

LE TAUX DE RÉUSSITE AU QUÉBEC DÉPASSE LE POURCENTAGE NATIONAL

L'Ordre des comptables en management accrédités du Québec est fier de souligner la performance exceptionnelle des candidats au titre de C.M.A. qui ont obtenu les meilleurs résultats au Québec, lors de l'Examen d'admission national de juin 1994.

Pascale Samoisette, de l'École des Hautes Études Commerciales, s'est classée première au Québec et au Canada, avec la note de 94 %. Marc Renaud, étudiant de l'Université de Sherbrooke, a rafilé la 2^e place au Québec et la 3^e place au Canada, en décrochant la note de 92 %; enfin, Sylvain Demers, de l'Université Laval, a obtenu la note de 91 %, enlevant ainsi la 3^e place au Québec et une 4^e place (ex aequo) au Canada.

Le taux de réussite enregistré au Québec est de 62,6 %, ce qui est digne de mention puisque celui obtenu à l'échelle nationale est de 57 %. Il s'agit de la quatrième année consécutive où le taux de réussite québécois dépasse le pourcentage national.

L'Ordre félicite les 404 étudiants et étudiantes ayant réussi cette épreuve de qualification nationale qui est l'une des conditions auxquelles doivent satisfaire les candidats au

titre de C.M.A. Il remercie également ses partenaires universitaires pour la qualité de la formation et de l'encadrement donnés aux candidats.

Rappelons qu'en 1990, les C.M.A. ont modifié sensiblement, à l'échelle nationale, leur processus de formation et d'accréditation, en le centrant encore davantage sur les habiletés managériales et en créant le Programme professionnel C.M.A., dont la réputation va grandissant auprès des employeurs.

L'Ordre des C.M.A., chef de file incontesté en matière de comptabilité de management et en management, regroupe actuellement quelque 5 400 membres accrédités et candidats à la profession qu'on retrouve dans tous les secteurs de l'économie, à des postes de décideurs.

CMA

ORDRE
DES COMPTABLES EN MANAGEMENT ACCRÉDITÉS
DU QUÉBEC

TOYOTA

Liquidation choc !



C'EST LA LIQUIDATION ANNUELLE DE TOYOTA !



CAMRY 94



TERCEL 94

Taux de financement illimité de Toyota Crédit Canada Inc. sur tous les modèles Camry et Tercel 94*.

Si vous financez :

	Frais d'emprunt à 5,9 % pendant 48 mois	Frais d'emprunt à 11,5 % pendant 48 mois	
15 000 \$	1 876 \$	3 784 \$	1 908 \$

Vous pouvez épargner !



Votre concessionnaire Toyota est fier de commémorer les Jeux olympiques d'hiver.

CREDIT TOYOTA

* Profitez des programmes de financement et de location Toyota offerts exclusivement chez votre concessionnaire Toyota participant. Offre de financement de 5,9 % sur approbation de Toyota Crédit Canada Inc. valable uniquement pour les modèles Camry et Tercel 1994 neufs vendus au détail aux clients résidents entre le 15 août et le 30 septembre 1994. Taux de 12 à 48 mois offerts. Exemple : 15 000 \$ à un taux annuel de 5,9 %, soit des paiements mensuels de 351,59 \$ pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 1 876,32 \$. Coût total du prêt : 16 876,32 \$. Exemple : 15 000 \$ à un taux annuel de 11,5 %, soit des paiements mensuels de 391,34 \$ pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 3 784,32 \$. Coût total du prêt : 18 784,32 \$. Frais d'immobilisation, d'assurance et taxes en sus. Frais de transport et de préparation inclus. Pour tous les détails sur les taux de financement et de location-bail, voyez votre concessionnaire Toyota participant.



TOYOTA

L'AIJ et son directeur général auraient bénéficié d'appuis politiques importants

« Le monde reconnaissait notre travail », dit Alain Gariépy

ÉRIC CLÉMENT

■ L'organisme lavallois Action Intervention Jeunesse (AIJ), dont le directeur général, Alain Gariépy, a été suspendu par son conseil d'administration, aurait bénéficié de plusieurs appuis politiques ces dernières années, ce qui a suscité la jalousie d'autres organismes.

Le président du Comité des organismes sociaux de Laval (COSL), M. Marc-André Lévesque, est peu enclin de dire que M. Gariépy « avait de bonnes portes ».

« Je suis depuis une vingtaine d'années dans le milieu communautaire et c'est la première fois que je vois un tel salaire pour un directeur (87 000 \$), dit-il. Même le financement annuel de un million est surprenant.

On dit dans le milieu lavallois que M. Gariépy a des liens politi-

ques aux niveaux provincial, fédéral et municipal. »

M. Lévesque explique qu'en général, les organismes communautaires lavallois parviennent difficilement à décrocher des programmes gouvernementaux pour plus de 100 000 \$ alors que les subventions obtenues par AIJ dans ce créneau de ressources atteignent plusieurs centaines de milliers de dollars.

« Le salaire du directeur général tourne toujours autour de 35 000 \$ maximum, le financement total autour de 150 000 \$ et les comptes de dépenses sont toujours très limités », ajoute-t-il, en faisant remarquer que cette situation rendait jaloux de nombreux autres organismes.

Une autre source, qui ne veut pas être identifiée, déclare que M. Gariépy était très lié avec l'ancienne ministre Lise Bacon, avec le député

libéral défait dans Vimont, Benoît Fradet, dont l'attaché politique, Michel Binette fait d'ailleurs partie du conseil d'administration d'AIJ, mais aussi avec le maire de Laval, Gilles Vaillancourt. « Quand Mme Bacon a démissionné, on a proposé à Alain Gariépy de tenter sa chance dans son comté », dit-elle.

M. Gariépy reconnaît qu'on lui a déjà proposé de se présenter dans un comté mais qu'il a décliné l'invitation car la politique ne l'intéresse pas. « Ce n'était pas dans le comté de Mme Bacon », dit-il.

M. Benoît Fradet n'est pas au courant de cette proposition. Par contre, il connaît M. Gariépy. « J'ai été député pendant cinq ans et si j'ai donné des subventions, c'était pour des projets précis et non pour Alain Gariépy, dit-il. AIJ a fait un travail formidable à Laval et je ne comprend pas pourquoi certains in-

dividus ou organismes cherchent à ternir (son image). »

M. Roger Leclerc, le tuteur provisoire d'AIJ, considère qu'il n'y a rien de mal à avoir des contacts politiques: « Je sais que M. Gariépy entretenait des relations certaines avec plusieurs personnalités de la région lavalloise, dit-il. Que M. Gariépy ait eu l'habileté d'aller chercher des projets, il n'y a, là, rien de répréhensible, mais comment le faisait-il, on recherche ça. »

Pour M. Gariépy, il ne faut pas chercher midi à quatorze heures: si la santé financière d'AIJ est bonne, c'est que « le monde reconnaissait notre travail, notamment pour la population vivant sous le seuil de la pauvreté ».

Il se souvient d'ailleurs que l'ex-ministre de la santé, Benoît Bouchard « s'était déplacé pour venir nous rencontrer ». Quoi qu'il en



PHOTO La Presse

Alain Gariépy

soit, le COSL estime que la situation financière d'AIJ ne reflète pas la réalité des 70 organismes communautaires qu'il regroupe, la plupart ayant des difficultés financières.

Demain, une réunion du conseil d'administration d'AIJ analysera deux rapports, un de comptabilité et un de gestion financière. Si les présomptions de fraudes sont fondées, des poursuites seront intentées.

Cueillette de souliers

■ Les franchises Panda annoncent la mise sur pied d'un programme d'aide visant à distribuer aux familles plus démunies les chaussures légèrement usagées que leurs clients voudront bien leur remettre.

Car tous les parents savent que les pieds des enfants grandissent si rapidement que rares sont les chaussures dont on peut faire plein usage. Elles ne sont que légèrement défraîchies. Ces chaussures feraient pourtant le bonheur et le confort de tant d'enfants issus de familles défavorisées.

C'est pour permettre cet heureux système de récupération que Panda organise une cueillette de chaussures, dans toutes ses boutiques, depuis le mois d'août. Les consommateurs trouveront tous les détails de ce programme d'aide dans les magasins Panda.

SEARS

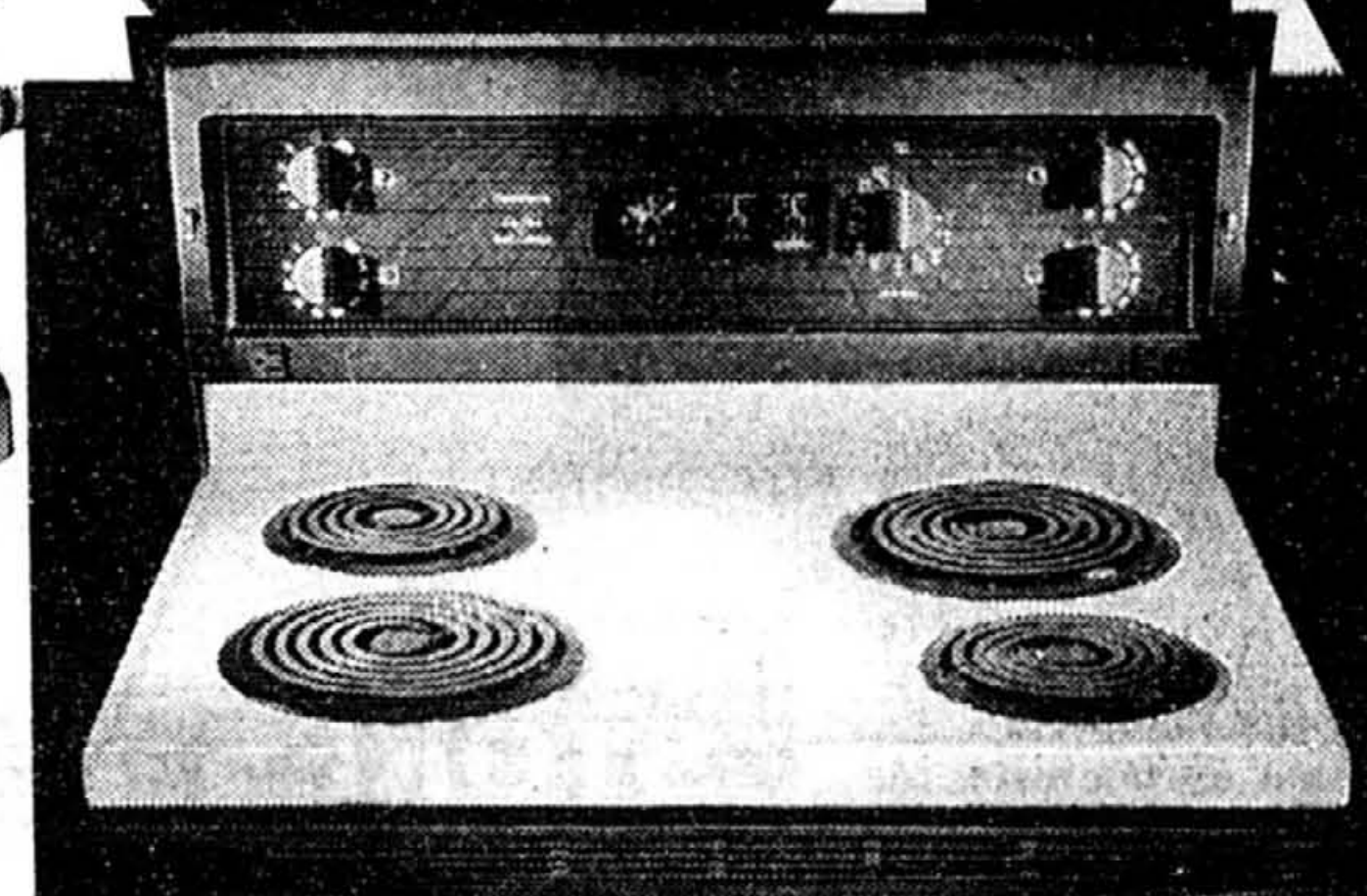
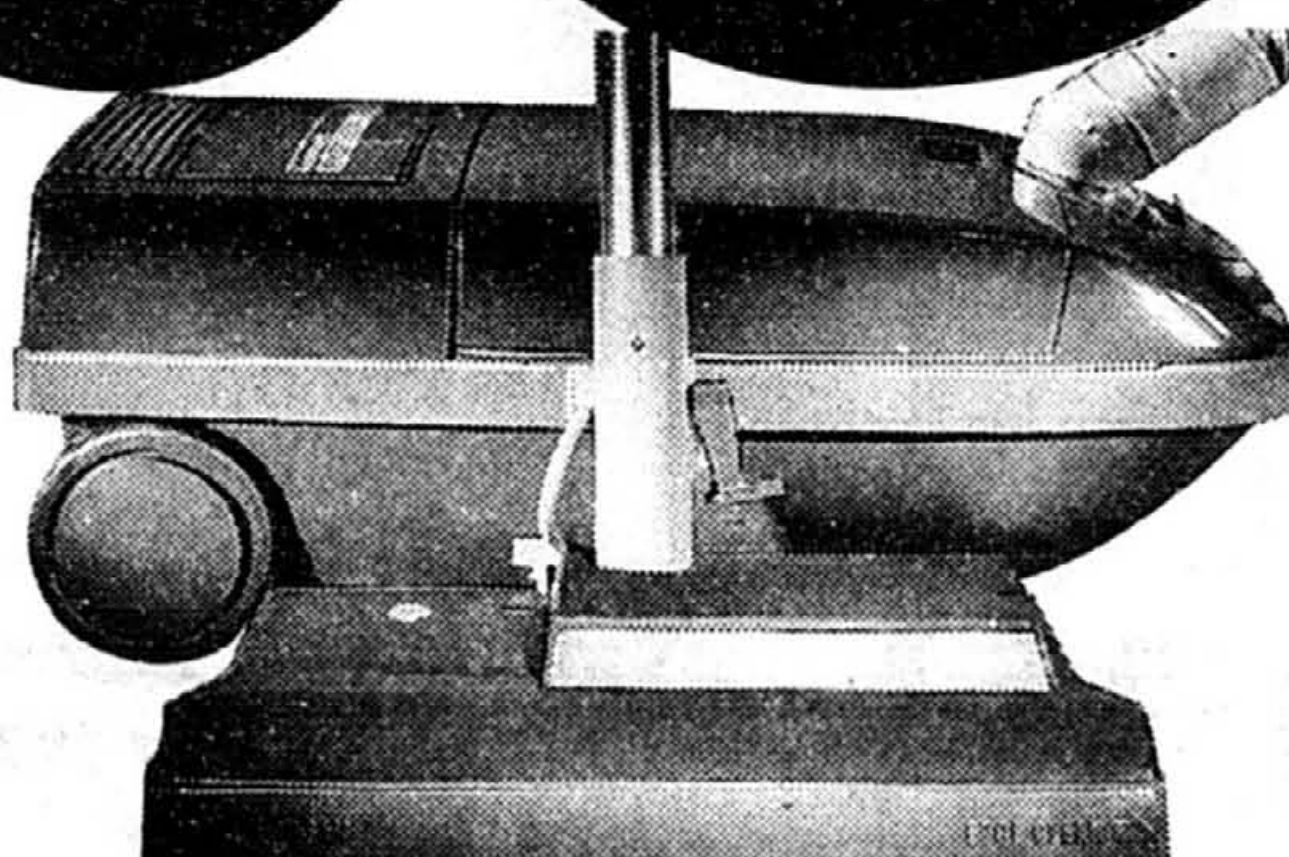
Attendez-vous à plus

3 JOURS

ASPIRATEUR-TRAÎNEAU WHISPERTONE^{MD}

Rabais 120\$

Modèle Kenmore^{MD} 1400 watts nettoyant 13 5/8", éclairage. Rayon d'action de 35'.
N° 32714. Sears ord. 469,99...**349,99**



PAS DE PLUS BAS PRIX CETTE SAISON

679\$

Sears ord. 699,99
Rabais 20\$. Cuisinière électrique Kenmore^{MD} 30" à nettoyage facile et éléments-serpents de luxe. Dossieret sous verre noir. Blanc. N° 65041.
Supplément pour ton amande, autonettoyant

SEULEMENT

PROFITEZ DE CES EXCELLENTS RABAIS...
VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE

CANAPÉ 'HUNT'

Rabais 116\$

Canapé à pieds recouverts, dossier de même tissu pour allure élégante et coussins de l'assise en mousse de première qualité. 4 coussins d'appoint incl. Recouvrement vert foncé/canneberge. N° 52661. Sears ord. 749,99.
Ch...**633\$**
Pièces rembourrés assorties aussi en réclame



ENS. DE MATELAS 'SWEET DREAMS'

266\$

Ens. 1 pl.

Dessus matelassé exclusif sur 6 couches. Sommier de première qualité. Garantie* limitée de 10 ans. Série N° 74240.

Ens. 2 pl.**366\$**

Ens. G 2 pl.**416\$**

*Détails complets de la garantie chez Sears

UTILISEZ VOTRE CARTE SEARS ET NE PAYEZ RIEN AVANT MARS 1995

L'offre de paiement différé s'applique aux aspirateurs, gros électroménagers et meubles* sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. 25\$ de frais d'administration. Pas d'acompte à verser. Pas de taxes à payer à l'avance. L'offre se termine le 5 octobre 1994. Cette offre ne s'applique pas aux articles soldés des centres de liquidation. Détails en magasin.
*Sauf meubles de patio et pour bûches

PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 1994, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

DÉFINI DE MODE DE LA TOURNÉE NYGARD LES MAGASINS SEARS UN BON PAR ACHAT, NE PEUT ÊTRE JOINT À AUCUNE AUTRE OFFRE. N'EST PAS REMBOURSABLE EN ESPÈCES. DATE D'EXPIRATION 31 DÉCEMBRE 1994. SEARS CANADA INC. - CODE 57	PLACE BONAVENTURE - HALL D'EXPOSITION EST - MARDI 27 SEPTEMBRE 94 - 15 HEURES ET 19 HEURES - ADMISSION POUR UNE PERSONNE 10\$ - ET OBTENEZ 10\$ DE RABAIS SUR LE PRIX COURANT AVEC BON REMBOURSABLE SUR ACHAT DE 100\$ OU PLUS (AVANT TAXES) SUR LES VÊTEMENTS (EN MAGASIN)	collections internationales tanjay alia
---	---	---

SEARS

Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal:** Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. **Région de Québec:** Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. **En province:** Alma: 662-2222, Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1994, Sears Canada Inc.

Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

COPYRIGHT 1994. SEARS CANADA INC

Mandat d'arrestation émis contre Jeremiah Thomas

MARCEL LAROCHE

■ Un mandat d'arrestation a finalement été émis hier pour retrouver Jeremiah Thomas, un Montréalais d'origine jamaïcaine impliqué dans une affaire d'assassinat survenue il y a une dizaine de jours, dans un restaurant du sud-ouest de la métropole.

Le jeune homme de 21 ans aurait été témoin du meurtre de Marcel Dufour, abattu d'un projectile de carabine au thorax, vers 5h 50 le lundi 12 septembre dernier, alors qu'il déjeunait au restaurant Roi Georges du 395, rue Saint-Jacques, à Saint-Pierre.

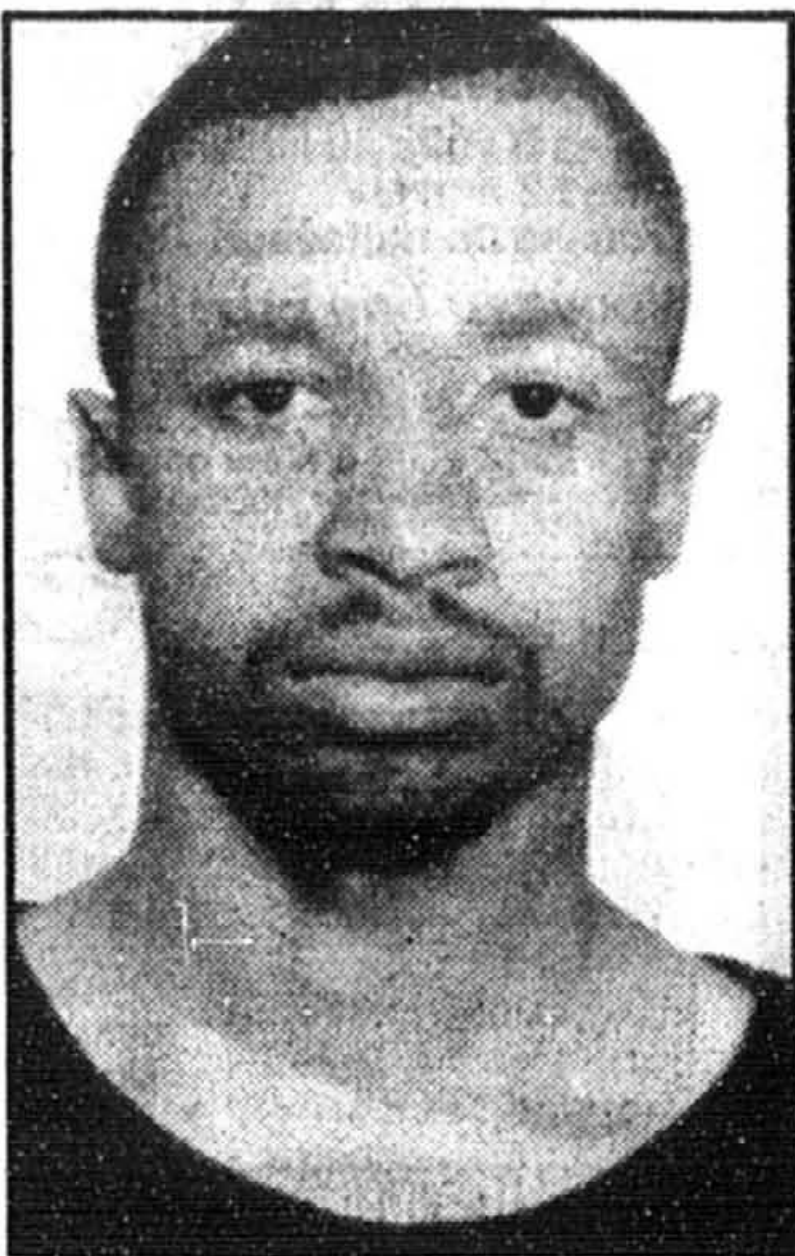
Client régulier du restaurant, ce père de famille de 58 ans, mécanicien pour la firme montréalaise de transport Garfield, a été froidement assassiné pour avoir voulu protéger la serveuse attaquée par trois voleurs qui ont fui avec une somme de moins de 300 \$.

Le véhicule des bandits, une fourgonnette Nissan Quest 1994 volée la veille à Montréal, a été retrouvé quelques heures plus tard, abandonné à LaSalle.

Moins d'une semaine après ce meurtre, des policiers du district 21 de la CUM chargés spécifiquement d'enquêter sur le phénomène des gangs de rues, appréhendaient deux jeunes de 17 ans soupçonnés d'un vol à main armée commis au bar Alfies, à l'angle du boulevard Décarie et de la rue Plamondon, dans le quartier Snowdon.

Cette double arrestation effectuée en matinée de samedi dernier a finalement permis aux policiers de la CUM de mettre la main au collet d'un troisième adolescent du même âge.

À l'issue de l'interrogatoire des trois adolescents d'origine jamaïcaine, les sergents-détectives Serge Côté et André Dupuis, de l'escouade des homicides de la CUM, ont découvert qu'un quatrième complice, Jeremiah Tho-



Jeremiah Thomas, 21 ans, recherché par la police de la CUM.

mas, était impliqué dans l'assassinat de Marcel Dufour.

Connu sous les alias de « Martin » et « Soldier » dans le milieu des gangs de rues du sud-ouest de Montréal, Thomas s'était cependant volatilisé lorsque les policiers ont visité en début de semaine son logis de la rue Charlevoix, dans le quartier Petite-Bourgogne.

Mais ce n'est qu'hier qu'un mandat d'arrestation pour vol qualifié a été émis contre le jeune homme de 21 ans, soupçonné par la police d'avoir été à la tête du groupe d'adolescents, dont l'un a formellement été inculpé lundi, devant le tribunal de la jeunesse, du meurtre de Marcel Dufour.

Thomas mesure 1,70 m (5 pieds 8 pouces), pèse 65 kg (145 livres), a les cheveux noirs et les yeux bruns, et s'exprime en anglais. Toute information peut être transmise à la section des crimes majeurs de la police de la CUM, module homicides, à 280-2052, ou à l'officier de service de la CUM, à 280-2777.

Ste-Marthe-sur-le-Lac: un ex-maire veut reprendre du service

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la municipalité la plus *rock and roll* du comté de Deux-Montagnes, affirme une lecture, est en période électorale et la aussi un ancien maire tente de reprendre du service.

Dans une lettre, Mme Monique Blais rappelle que c'est dans cette localité qu'une statue pleurant des larmes de sang, et qu'un directeur de police voyait à cette occasion le soleil danser avec le ciel.

Sainte-Marthe-sur-le-Lac est en tutelle après avoir connu toutes sortes de difficultés, dont l'une avec le ministre Claude Ryan quand elle a voulu fusionner certains services municipaux, dont celui de la police, avec Deux-Montagnes. Le directeur général a été congédié et il a gagné sa bataille contre la Ville devant les tribunaux.

Élu maire en 1990, Jean-Pierre Neveu a démissionné de son poste en septembre 1993. Il a été remplacé par Gilles Boisvert qui se présente à la mairie aux élections municipales du 6 novembre.

Invitation
Maire de 1986 à 1990, Michel Leroux veut revenir à l'hôtel de ville. Criminaliste, Me Leroux a

expliqué qu'il travaillait à son retour depuis six mois et qu'il avait formé une équipe complète.

« M. Boisvert est péquiste. Me Leroux est libéral, tout comme le député Jean-Guy Bergeron qui se présente à Deux-Montagnes. MM Leroux et Bergeron sont très intéressés par une fusion complète, mais graduelle, des deux villes. Les citoyens sont plutôt contre: d'autres chicanes en perspective. Encore une fois ça va *swinger* à Sainte-Marthe... Je vous invite à suivre ça de près », conclut Mme Blais.

À Deux-Montagnes, Jean-Guy Bergeron précise qu'il veut reprendre la mairie parce qu'il a accompli son mandat à titre de député. Il se dit particulièrement inquiet de la situation financière de sa municipalité. Il a ajouté que dès le mois de novembre 1993 il avait fait part au premier ministre Bourassa de son intention de ne pas solliciter de renouvellement de mandat à l'Assemblée nationale.

M. Bergeron se présente avec une équipe complète.

Pour revenir occuper son fauteuil à l'hôtel de ville, il devra défaire le maire sortant, Pierre-Benoît Forget. Ce dernier a déjà mordu la poussière devant M. Bergeron, un dentiste.

M. Forget, un notaire, sollicite un troisième mandat.

LE CLUB INFORMATIQUE ACGL

955-6948

Ordinateurs Logiciels Accessoires Réparation

ZENITH DATA SYSTEMS **Z-STAR 433 VL**

486SLC/33 Mhz 1899 \$

4 Mo mém. vive reg. 2399 \$

DD 200 Mo, Souris Dos, Windows, Works

5135, boul. Métropolitain est ST-LÉONARD

5,8%

NISSAN

Financement garanti pour 48 mois sur tous les modèles Sentra DLX-4 portes, Altima et Maxima 1994

Ce n'est pas parce qu'on a le sens de l'humour qu'on n'a pas le sens des affaires.



Le nouveau service Affaires Amigo de Cantel.



seulement **49⁹⁵** par mois

L'ensemble Affaires Amigo comprend :

- 1 téléphone portable Motorola
- 2 piles et 1 chargeur rapide
- 1 adaptateur pour allume-cigare
- Nombre **ILLIMITÉ** d'appels locaux, le week-end et les soirs de semaine
- Appels locaux à 55¢ la minute, les jours de semaine
- Aucuns frais de mise en service
- Frais mensuels portés au compte de votre carte de crédit ou facturés directement à votre entreprise
- Abonnement à période fixe d'un an*

* Frais de réactivation applicables, suivant l'approbation de crédit. En sus : frais d'interurbains, frais de service de déplacement et taxes.

CANTEL
amigo
SERVICE AFFAIRES
On a toujours besoin d'un Amigo!

Enfin, un service cellulaire complet pour travailleurs autonomes et dirigeants de petites entreprises qui, comme Stéphane Rousseau, aiment performer. Que vous désiriez augmenter votre chiffre d'affaires, accroître votre productivité ou multiplier vos contacts, le nouveau service Affaires Amigo de Cantel vous permet d'aiguiser votre sens des affaires sans perdre votre sens de l'humour.

Pour plus de renseignements, appelez-nous à :
1 800 887-3760

Disponible chez les détaillants suivants :



STORES

LE STYLE DÉCORATEUR À TRÈS BAS PRIX!

STORES VERTICAUX BOUCLAIR
FAITS SUR MESURE

GARANTIS À VIE!

ÉPARGNEZ JUSQU'À **40%**

LAMELLES DE 2" ET 3 1/2"

Couleurs et styles variés

STORES HORIZONTAUX MINI 1" EN P.V.C.

BLANC, VERT FORÊT, GRANT, LILAS, NOIR, GRIS et IVOIRE

À PARTIR D'AUSSEI PEU QUE:

1⁹⁹

24" X 45"	3,99	54" X 45"	10,49	36" X 64"	9,99
27" X 45"	4,99	60" X 45"	11,99	40" X 64"	10,99
31" X 45"	5,49	64" X 45"	12,99	48" X 64"	12,99
36" X 45"	6,49	72" X 45"	13,99	54" X 64"	13,99
40" X 45"	7,49	24" X 64"	6,49	60" X 64"	15,99
44" X 45"	8,49	27" X 64"	7,99	64" X 64"	17,49
48" X 45"	9,49	31" X 64"	8,99	72" X 64"	18,99

*Ces grandeurs ne sont pas disponibles dans toutes les couleurs.

STORES VERTICAUX POUR PORTES-PATIOS

P.V.C. 75" X 84"

VALENCE INCLUSE

À PARTIR DE:

29⁹⁹*

GRATUIT!
CONSULTATION
LA MAISON
SANS OBLIGATION!

SERVICE de DÉCORATION À DOMICILE

SERVICE À DOMICILE - AU PRIX DU MAGASIN!

Nos DÉCORATEURS PROFESSIONNELS se rendront à votre domicile - GRATUITEMENT - avec des ÉCHANTILLONS et vous CONSEILLERONT sur la façon de réaliser un décor COORDONNÉ et PERSONNALISÉ pour votre foyer. Des DRAPERIES aux STORES sur-mesure... Voyez aussi nos ENSEMBLES de DOUILLETTE, ACCESSOIRES de SALLE de BAINS, BORDURES DE PAPIER PEINT et plus.

Appelez-nous: (514) 331-1300

Antex Design Inc. Bruce Nord. L. LEVOLOR. APTÉLÉZ-NOUS: (514) 331-1300

NOUS GARANTISSONS **TOUT** MÊME VOTRE SATISFACTION!

NOUVEAU:

CENTRE-VILLE
Place Montreal Trust
PLACE VERTU
2150 Ave. Verre
CENTRE LAVEL
1600, boul. Le Capitaine

ST-BRUNO
Les Promenades, St-Bruno
JOLIETTE
1075, boul. Fawcett
PLACE STEUSTACHE
967, boul. Arthur-Sauvé

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE:

Nos magasins sont maintenant ouverts à compter de 10h du lundi au vendredi. Le samedi à compter de 9h et le dimanche de 12h à 17h. L'exception peut varier d'un magasin à l'autre.

St-Bruno: 1075, boul. Fawcett • St-Bruno • Joliette: 1075, boul. Fawcett • St-Laurent: 367, boul. Arthur-Sauvé • St-Jérôme: 1000, boul. Gauthier • Lachine: 2000, 16, rue du Commerce • Repentigny: 85, Prince • Montréal: Place Montreal Trust • 4305, Jean-Jacques • 11277, boul. Lacordaire • St-Constant: 1000, Route 138 • Dollard des Ormeaux: 6000, Des Sources • Laval: 1770, boul. Des Érables • 3005, boul. Cote-Labellie • 3350, boul. St-Martin • 11, rue 1, boul. • Rosemere: 1100, Rosemere • Terrebonne: 1300, chemin Magdy • Lasalle: 2101, Dollard • St-Jean: 190, boul. St-Joseph • Granby: 14, Simonds St • St-Hyacinthe: 2205, Casavant St

Bouclair

Plus de 50 magasins pour vous servir!

Ces articles ainsi que plusieurs autres sont en solde jusqu'au 30 septembre 1994 ou jusqu'à épuisement des stocks.

SERVICE de DÉCORATION À DOMICILE GRATUIT!

Nos décorateurs se rendront à votre domicile et vous guideront sur le choix de stores, voilages, draperies, couvre-lits, accessoires et plus.

(514) 331-1300

...ET PLUS ENCORE!

Pas assez de soldats francophones pour aller en Haïti

SUZANNE DANSEREAU
Presse Canadienne
TORONTO

■ Le major-général à la retraite Lewis Mackenzie estime qu'il y a un manque flagrant de soldats francophones pour les missions de paix à venir dans le monde, notamment en Haïti.

« C'est pathétique » a-t-il déclaré, hier, dans une brève entrevue à la Presse Canadienne.

« Les francophones sont les mieux placés pour aller en Haïti. Lorsque j'étais en Amérique centrale, je me suis rendu compte qu'ils peuvent apprendre le créole en deux semaines. Ce n'est pas le cas des anglophones », a-t-il expliqué.

Mais le problème est que les deux bataillons francophones d'infanterie qui seraient les mieux placés pour se rendre dans une mission de paix en Haïti sont déjà pris : on doit les envoyer dans l'ex-Yougoslavie au printemps prochain pour relayer les bataillons qui sont là présentement.

Il est effectivement prévu que le 2e bataillon du Royal 22e Régiment ira en Croatie et que le 12e Régiment blindé du Canada ira en Bosnie.

Ce sont les deux seuls bataillons d'infanterie qui sont entièrement francophones.

A peine 35 p. cent des militaires canadiens sont francophones.

Depuis la signature d'une entente sur le retour de Jean-Bertrand Aristide en Haïti, il est question d'envoyer une mission de l'ONU après la première phase de l'opération de l'armée américaine.

Le ministre canadien des Affaires étrangères, M. André Ouellette, a déjà fait savoir que le Canada serait prêt à participer à cette mission de paix.

Manque d'effectifs

« Mais qui enverra-t-on ? Nous avons un sérieux problème », lance le général MacKenzie.

Le problème selon lui est plus large que l'absence de francophones : l'armée canadienne manque d'effectifs, un point c'est tout.

M. MacKenzie croit que le manque de troupes explique peut-être pourquoi la Chambre des communes est en train de débattre de la possibilité de retirer ses deux missions en Ex-Yougoslavie.

Pourtant un tel retrait serait contre-indiqué dans le cas de la Croatie, estime le général MacKenzie, qui rappelle que le monde après avoir dirigé les casques bleus de l'ONU à Sarajevo.

« En Bosnie, ce n'est pas vraiment stratégique, mais en Croatie, oui. »

Les chasseurs sur la Colline

Presse Canadienne
OTTAWA

■ La lutte des partisans et adversaires du contrôle des armes à feu s'intensifie.

Inquiets du projet du ministre de la Justice Allan Rock de proposer une loi plus sévère à la Chambre des communes, en novembre, les chasseurs et tireurs sportifs organisent un rassemblement aujourd'hui, sur la Colline parlementaire.

Quant à la Coalition pour le contrôle des armes à feu, elle a pris les devants hier, en appelant les gens qui souhaitent des règles plus strictes à le dire haut et fort, surtout à leur député.

La présidente de la coalition, Mme Wendy Cukier, a expliqué que le lobby des armes à feu, qui a organisé de nombreux rassemblements dans les régions ces derniers mois, est mieux organisé qu'auparavant. Elle craint qu'il ne détourne le débat à son avantage.

La manifestation d'aujourd'hui est présentée comme un rassemblement contre le crime, dans un effort pour faire valoir l'argument du lobby des armes à feu selon lequel des mesures de contrôle plus sévères contre les propriétaires légitimes d'armes à feu ont peu d'impact sur le crime.

Le gouvernement « doit cesser d'empiéter sur les droits des Canadiens qui possèdent des armes à feu, et commencer à se concentrer sur les véritables causes du crime ».

Le ministre Rock, qui envisage plusieurs options, incluant l'interdiction pure et simple des armes de poing, a entendu les arguments des membres de clubs de chasse et de sport cet été.

Tout en reconnaissant les intérêts légitimes des chasseurs, agriculteurs et autres usagers d'armes à feu, le ministre continue de croire qu'il faut des contrôles plus serrés.

Le ministre cherchera à obtenir le consensus des membres du caucus libéral, mais il pourrait éprouver de la difficulté à obtenir l'appui de certains députés libéraux représentant des comités ruraux.

Plusieurs députés du Parti réformiste s'opposent à de nouvelles mesures de contrôle. Le Bloc québécois favorise l'adoption de contrôles plus sévères, y compris l'interdiction totale des armes de poing.

Selon lui, ce débat aux Communes prouve bien que l'on manque de troupes.

Au siège social des Forces armées canadiennes, le relationniste Conrad Bellehumeur a qualifié « d'opinions » les propos de M. MacKenzie.

Mais il a admis que si les deux bataillons francophones partent comme prévu pour l'ex-Yougoslavie, il y aura un manque de troupes francophones.

« Il y aurait toujours le 5e Régiment d'artillerie légère du Canada », a-t-il ensuite avancé.

Il s'agit de canonnières basés à Valcartier. Ils ont reçu le même entraînement que les Vandoos (Royal 22e) sauf qu'ils sont spécialistes en artillerie.

Il y a aussi le 3e bataillon, a poursuivi le Lieutenant Bellehumeur, mais il est composé de 10 p. cent de réguliers et de 90 p. cent de militaires.

Le lieutenant indique par ailleurs que les Forces canadiennes n'ont pas encore reçu de demande officielle.

« Il faut recevoir un mandat des Nations-Unies. Ils doivent nous dire quels sont leurs besoins ; s'ils demandent des ingénieurs, ou un hôpital de campagne, c'est différent. Il ne faut pas prendre pour acquis qu'ils vont nous demander un bataillon d'infanterie », a-t-il fait remarquer.

L'armée canadienne a également un escadron de communication de 400 personnes et un hôpital de campagne de 200 personnes au Rwanda.

Adressez-vous donc à nous!

Service de laboratoire professionnel. Résultats rapides.

- Aucun rendez-vous. La plupart du temps vous repartez après quelques minutes.
- Résultats rapides, habituellement le même jour.
- Des résultats ça signifie que vous pouvez commencer vos traitements plus tôt.
- Réductions pour personnes de l'âge d'or et visites à domicile.
- Frais remboursés par la plupart des compagnies d'assurances médicales.

Demandez à votre médecin qu'il vous envoie chez nous. Demandez les heures d'ouverture du laboratoire le plus proche de chez vous.

LDS
LABORATOIRES DIAGNOSTIQUES

Banlieue Ouest

Beaconsfield
444, boul. Beaconsfield
695-4455

Centre médical Pierrefonds
12774, boul. Gouin Ouest
684-6422

Centre médical Dorion
600, boul. Harwood
455-9301

Centre médical Southwest One
175, ch. Stillview Bur. 135
Pointe-Claire 697-3831

OUVERT 7 JOURS SUR 7
Lundi-vendredi 7 h 30-21 h
Samedi 8 h-16 h
Dimanche et fêtes 10 h-16 h

MONTRÉAL

Centre médical Westmount
5025, rue Sherbrooke
Ouest Bureau 205 Mt. 482-5521

Centre médical René-Lévesque
1100, Beaumont Bureau 200 Mont-Royal
343-4333

LAVAL

Polyclinique St-Martin
1435, bd St-Martin Ouest, Bureau 305,
Ormésby Laval 669-4696

Festival des bas prix Canon

Canon Rebel XS

avec objectif zoom 35 à 80 mm
2 piles 3 volts au lithium
Filtre 52 mm UV
Trousse de nettoyage

Nouveau bas prix:

549⁹⁹\$ incluant 3 films couleur KODAK



Canon E520

Caméscope 8 mm
Zoom 10X, obturateur haute vitesse, télécommande, lampe rétractable.

Nouveau bas prix:

849⁹⁹\$



Incluant valise de transport CANON

Objectif Tamron autofocus pour NIKON ou MINOLTA



28 à 200 mm
NIKON/
MINOLTA
399⁹⁹\$

70 à 210 mm
ERGO
NIKON/
MINOLTA
219⁹⁹\$



En vigueur jusqu'au 30 septembre 1994.

La photo peut différer du produit vendu.

L. L. LOZEAU LTEE

6229, rue ST-HUBERT, Mt H2S 2L9
Stationnement municipal à l'arrière

Tel. 274-6577
Fax 274-4221
1-800-363-3535

CHAQUE JOUR, POUR 100 PERSONNES AU PAYS, CECI EST UNE CLÉ D'AUTO NEUVE.



Tous les jours depuis avril, 100 personnes au pays utilisent les primes accumulées avec leur Carte GM pour économiser sur leur véhicule GM neuf, que ce soit une voiture, un camion ou une fourgonnette. Simplement en utilisant leur Carte Visa* GM au lieu de leur carte de crédit habituelle, elles ont pu accumuler 5 cents sur chaque dollar qu'elles ont dépensé.

100 personnes chaque jour, et ce n'est pas fini!

Alors, qu'attendez-vous? Après tout, c'est votre argent.

Appelez au **1 800 461-3279** pour obtenir un formulaire d'adhésion.



CHEVROLET • GEO • OLDSMOBILE • CADILLAC • PONTIAC • BUICK • CAMIONS GMC

Les primes sont déduites du prix d'un véhicule GM neuf, que ce soit une voiture, un camion ou une fourgonnette. Vous pouvez accumuler jusqu'à 500 \$ en primes de La Carte GM par année, jusqu'à concurrence de 3 500 \$ sur sept ans. Cette offre est soumise aux règles du programme de La Carte GM. *Banque TD et GM, usagers agréés des marques. **Marque de commerce de General Motors Corporation, Banque TD, usager agréé.